

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne



LA MAISON DES
ÉTATS MEMBRES



AVIS D'ÉDITION

La présente publication a été produite par le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne (SGC), à titre d'information uniquement. Elle n'engage pas la responsabilité des institutions de l'Union européenne ni celle des États membres.

Ni le Conseil de l'Union européenne ni aucune personne agissant en son nom ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans la présente publication.

Pour toute information complémentaire sur le Conseil européen et sur le Conseil de l'Union européenne, veuillez contacter le service «Information au public» du SGC: www.consilium.europa.eu/fr.

Consultez notre site web: www.consilium.europa.eu.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Union européenne, 2024

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation du Conseil est mise en œuvre par la décision (UE) 2017/1842 du Conseil du 9 octobre 2017 relative à la politique d'ouverture des données du Conseil et à la réutilisation des documents du Conseil (JO L 262 du 12.10.2017, p. 1).

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Union européenne, à l'exception de:

Page 10: © Shutterstock/Olrat

Page 26: © Jonathan SARAGO/France Diplomatie — MEAE

Page 72: © Unsplash/Jolan Wathelet

Bâtiment Europa: © Philippe Samyn and Partners architects and engineers — lead and design partner, Studio Valle Progettazioni architects, Buro Happold engineers

Compositions de couleurs: © Georges Meurant, 2016

Print	ISBN 978-92-824-9046-4	doi:10.2860/494091	QC-04-22-135-FR-C
PDF	ISBN 978-92-824-9027-3	doi:10.2860/056	QC-04-22-135-FR-N

Printed in Belgium by Bietlot

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne

LA MAISON DES ÉTATS MEMBRES



Table des matières

Introduction

—4

- Pourquoi l'Union européenne a-t-elle besoin de différentes institutions pour fonctionner? Est-ce qu'une seule ne suffit pas?
- Pourquoi les États membres se réunissent-ils dans deux institutions différentes qui portent presque le même nom?
- Où se trouvent le Conseil européen et le Conseil?

1. Le Conseil européen

—12

- Le Conseil européen est l'institution stratégique de l'Union européenne
- Les travaux du Conseil européen sont pilotés par son ou sa président(e)
- Comment les travaux du Conseil européen sont-ils organisés?
- Comment les dirigeant(e)s de l'UE parviennent-ils à un accord?
- Un peu d'histoire

2. Le Conseil de l'Union européenne

—20

- Quel est le rôle du Conseil?
- Comment la législation de l'UE est-elle adoptée au sein du Conseil?
- Quelles sont les règles de vote?
- Qui participe aux sessions du Conseil?
- Qu'entend-on par «sessions thématiques du Conseil»?
- Quand et où le Conseil se réunit-il?
- Qui préside?

3. Qu'est-ce qu'un sommet européen?

—28

- Qui y assiste?
- Quels sont les sujets discutés au cours des sommets européens?
- Couverture médiatique étendue dans toute l'Europe

4. Le ou la président(e) et la présidence

—32

- Qui préside le Conseil européen?
- Qui préside les sessions du Conseil?

5. Les représentant(e)s permanent(e)s et le Coreper

—38

- Quel est le rôle principal du Coreper?
- Qu'entend-on par «Coreper I» et «Coreper II»?
- En quoi consiste la préparation d'une session du Conseil?
- Qui préside?

6. Les groupes spécialisés du Conseil

—44

- Quel est le rôle des groupes du Conseil?
- À quoi ressemble l'ordre du jour de leurs réunions?
- À quelle fréquence et quand se réunissent-ils?

7. Le secrétariat général du Conseil —50

- Quel est le rôle du ou de la secrétaire général(e)?
- Que fait le secrétariat?
- Comment puis-je visiter le Conseil?

8. Comment le Conseil prend-il ses décisions? —56

- Quelles sont les règles de vote?
- À quel niveau le vote a-t-il lieu?
- Avec pour objectif le soutien le plus large des États membres

9. Comment l'Union européenne adopte-t-elle la législation (et pourquoi)? —62

- Qui négocie et adopte la législation européenne?
- Comment les propositions deviennent-elles une législation de l'UE?

10. Comment les États membres préparent-ils et adoptent-ils le budget de l'Union européenne? —68

- Qu'est-ce que le budget à long terme de l'UE?
- Quelles sont les sources de revenus de l'UE?
- Qu'est-ce que le budget annuel de l'UE?
- S'adapter aux besoins de l'UE

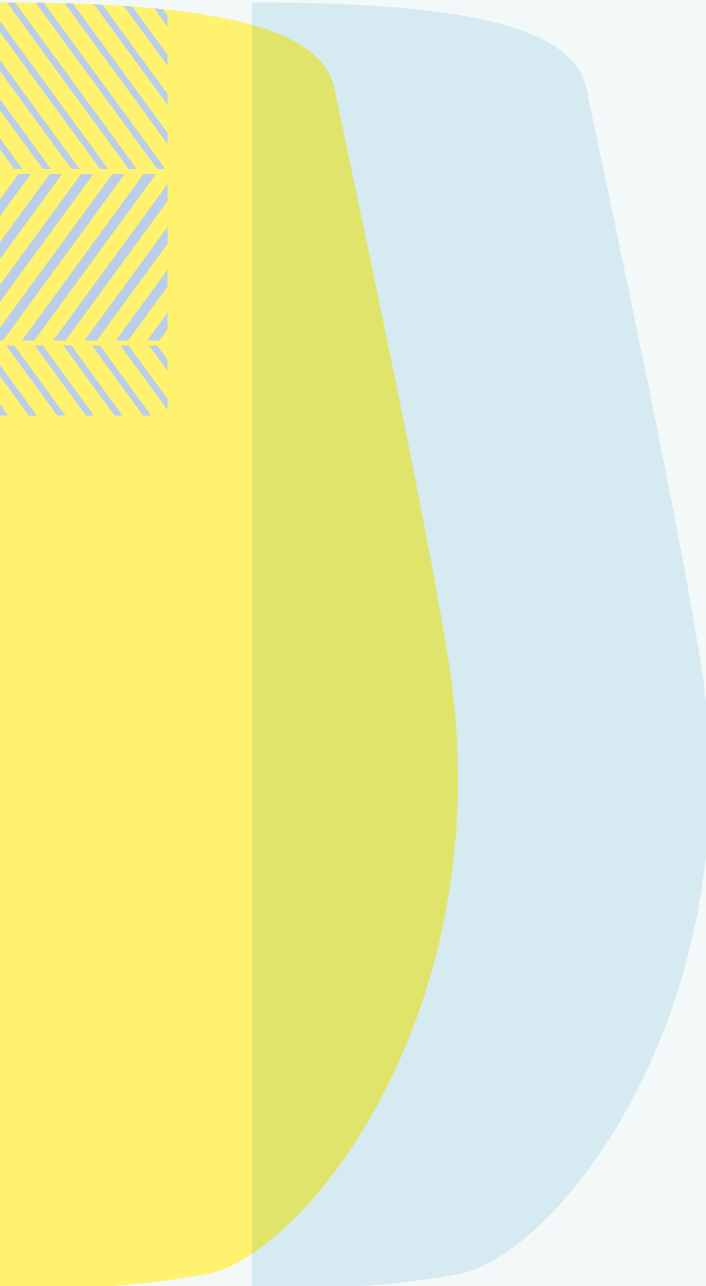
11. Relations extérieures —74

- Quel est le rôle du ou de la président(e) du Conseil européen dans les affaires extérieures?
- Quel est le rôle du Conseil des affaires étrangères?
- Comment et quand l'UE adopte-t-elle des sanctions et des mesures restrictives?
- Participation aux Nations unies

12. Comment suivre les travaux du Conseil et du Conseil européen —82

- Sur les médias sociaux
- Sur le site web du conseil
- Pour en savoir plus

Introduction



LE CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil européen est l'institution où les dirigeant(e)s [chef(fe)s d'État ou de gouvernement] des 27 États membres de l'UE se réunissent et fixent les priorités politiques de l'UE.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Union européenne («le Conseil») est le lieu où les ministres nationaux de chacun des États membres de l'UE se réunissent pour débattre des politiques et adopter la législation.



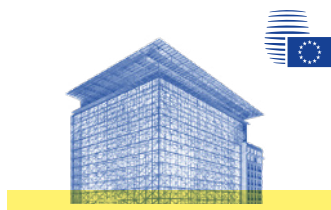
L'Union européenne (UE) trouve son origine dans les années 1950 lorsque six pays, dévastés par la Seconde Guerre mondiale, se sont engagés à coopérer pour empêcher de futurs conflits et construire leur avenir commun dans une nouvelle ère de coopération toujours plus étroite en Europe. L'UE est fondée sur des traités internationaux auxquels tous les pays de l'UE ont volontairement adhéré.

Au cœur de l'UE figurent les 27 États membres qui appartiennent à l'UE, ainsi que leurs citoyennes et citoyens. La particularité de l'UE réside dans le fait que, même si ses États membres restent tous souverains, ils ont décidé, en vertu des traités, de partager leur souveraineté dans des domaines où il est judicieux de travailler ensemble. En pratique, cela signifie qu'ils ont décidé de créer des institutions supranationales afin que des décisions d'intérêt commun puissent être prises démocratiquement au niveau de l'UE.

Pourquoi l'Union européenne a-t-elle besoin de différentes institutions pour fonctionner? Est-ce qu'une seule ne suffit pas?

Les différentes institutions représentent des intérêts différents. Chacune d'entre elles a une mission particulière et une composition distincte. En coopérant étroitement en utilisant leurs différents pouvoirs, ces institutions assurent collectivement un équilibre entre les différents intérêts.

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne sont deux institutions de l'UE qui jouent un rôle de premier plan dans la détermination du mode de fonctionnement de l'UE.



Le **Conseil européen** est le lieu où les chef(fe)s d'État ou de gouvernement de l'UE se réunissent pour définir les orientations et les priorités politiques générales de l'UE. Il n'intervient pas dans la négociation ou l'adoption de la législation de l'UE.

Le **Conseil de l'Union européenne** — qu'on appelle aussi le «**Conseil**» — est le lieu où les ministres de chacun des 27 États membres de l'UE se réunissent pour débattre des politiques et adopter la législation de l'UE, conjointement avec le Parlement européen dans la plupart des cas.



Le **Parlement européen** prend des décisions sur la législation de l'UE conjointement avec le Conseil. Ses 705 député(e)s sont élu(e)s directement par les citoyen(ne)s de l'UE tous les cinq ans.



La **Commission européenne** présente des propositions d'actes juridiques de l'UE. En tant que «gardienne des traités de l'UE», elle est également chargée d'assurer l'application uniforme du droit de l'UE dans l'ensemble de l'Union. Elle est composée de 27 commissaires.



Le Conseil européen et le Conseil

Deux institutions sous le même toit



Conseil européen

Définit les orientations
et les priorités politiques
générales

Chef(fe)s d'État ou de
gouvernement de chacun
des États membres de
l'UE, accompagnés du
ou de la président(e) du
Conseil européen et du
ou de la président(e) de la
Commission européenne

RÔLE

MEMBRES

Conseil de l'Union européenne

Négocie et adopte la
législation

Représentants de chaque
État membre de l'UE
au niveau ministériel,
regroupés par domaine
d'action



↑ Drapeaux européens et drapeaux des pays de l'Union européenne déployés à l'entrée du bâtiment Europa du Conseil.

Pourquoi les États membres se réunissent-ils dans deux institutions différentes qui portent presque le même nom?

En premier lieu, l'UE a besoin de se mettre d'accord sur les grandes questions qui nécessitent des solutions au niveau de l'UE plutôt qu'au niveau national. Fixer les orientations et les priorités pour l'UE: c'est la tâche qui incombe au **Conseil européen**, qui réunit les président(e)s ou Premiers et Premières ministres des pays de l'UE.

En second lieu, pour atteindre ces objectifs de l'UE, celle-ci doit convenir d'actes législatifs et de politiques. Les gouvernements nationaux des pays de l'UE négocient et adoptent la législation et les politiques au sein du Conseil de l'Union européenne (le «Conseil»).

Le Conseil européen et le Conseil jouent tous les deux un rôle central dans le fonctionnement de l'UE:

- le Conseil européen définit le programme stratégique de l'UE, et
- la plupart des actes législatifs de l'UE ne peuvent être adoptés sans l'accord du Conseil.

» Envie d'en savoir plus sur le Conseil européen et le Conseil? Regardez cette courte animation vidéo «Le Conseil européen et le Conseil».

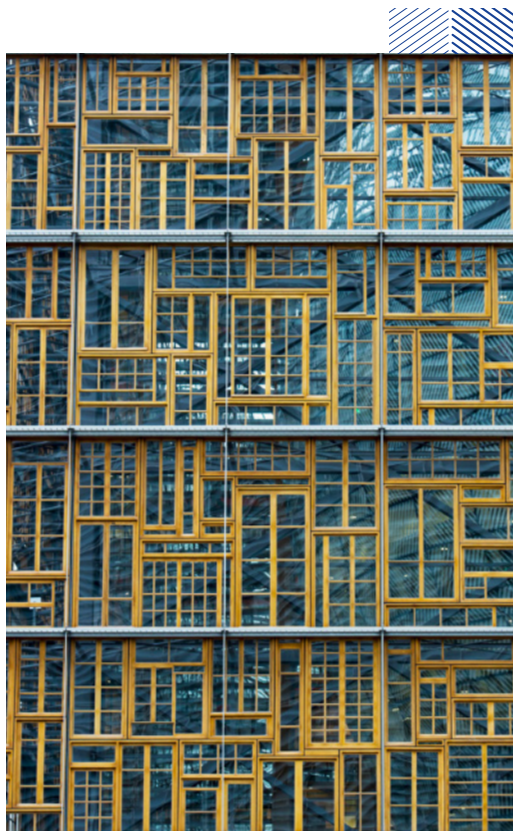




↑ Le bâtiment Europa, à Bruxelles (Belgique).

Où se trouvent le Conseil européen et le Conseil?

Le **bâtiment Europa**, situé dans le quartier européen de **Bruxelles** (Belgique), est le siège du Conseil européen et du Conseil. La façade du bâtiment Europa est un rappel de la devise de l'UE «**Unie dans la diversité**» : elle est constituée de châssis de fenêtres recyclés de différentes tailles provenant de toute l'Europe, tous fabriqués à partir de chêne ou de types de bois similaires.



↑ Détail des fenêtres du bâtiment Europa.



➤ En savoir plus sur le bâtiment Europa grâce à ce récit numérique: «Europa: the beating heart of Europe» (L'Europa: le cœur vibrant de l'Europe) (en anglais uniquement).

01.

Le Conseil européen

L'institution stratégique de l'Union européenne



RÔLE

Définir les orientations et les priorités politiques de l'UE.

MEMBRES

Chef(fe)s d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'UE, président(e) du Conseil européen et président(e) de la Commission européenne.

SIÈGE

Bruxelles (Belgique).

QUI PRÉSIDE?

Un(e) président(e) élu(e) par les dirigeant(e)s de l'UE pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois.



Le Conseil européen est l'institution stratégique de l'Union européenne

Le Conseil européen définit les orientations et les priorités générales de l'UE. Les dirigeant(e)s des États membres de l'UE se rencontrent tous les deux ou trois mois au sein du Conseil européen. Ces réunions sont généralement appelées «sommets européens».

! Le Conseil européen ne légifère pas

C'est le Conseil de l'Union européenne, avec le Parlement européen, qui exerce cette fonction.



← Conseil européen,
24 mars 2023.



Les travaux du Conseil européen sont pilotés par son ou sa président(e)

Le Conseil européen est doté d'un(e) président(e) permanent(e), basé(e) à Bruxelles. Il ou elle est élu(e) à majorité qualifiée par le Conseil européen pour un mandat d'une durée fixe de deux ans et demi, renouvelable une fois — le ou la président(e) sortant(e) du Conseil européen et le ou la président(e) de la Commission européenne ne participent pas au vote.

L'actuel président du Conseil européen est **Charles Michel**, ancien Premier ministre belge.

Le rôle principal du ou de la président(e) est de présider les réunions du Conseil européen et de faire avancer ses travaux.

«Le projet européen est d'abord une aventure humaine qui nous rassemble et qui nous réunit, et pour lequel nous devons être tournés vers l'avenir.»



Intervention de **Charles Michel** lors de la réunion du Conseil européen des 24 et 25 juin 2021.



Comment les travaux du Conseil européen sont-ils organisés?



La majeure partie du travail du Conseil européen est planifiée. Une partie de son travail consiste à gérer les crises imprévues.

Pour ce qui est du **travail planifié**, le Conseil européen a fixé, en juin 2019, les grandes questions que l'UE devrait traiter jusqu'en 2024. Le document correspondant — le programme stratégique pour l'UE — met en exergue quatre grands domaines de travail:

- protéger les citoyens et les libertés;
- mettre en place une base économique solide et dynamique;
- construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale;
- promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale.

Le **travail non planifié** est la gestion de crise face à des événements imprévus qui sont si graves, ou nécessitent des réponses qui sont si difficiles à définir, que seuls les dirigeant(e)s des États membres de l'UE peuvent débattre des options envisageables. On peut citer, parmi les exemples notables, la crise bancaire (principalement en 2010-2012), la crise migratoire de 2015, le Brexit, la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Quand le ou la président(e) élabore l'ordre du jour pour les sommets européens, celui-ci couvre généralement à la fois des questions qui étaient planifiées et d'autres qui ne l'étaient pas. Dans certains cas, le ou la président(e) peut convoquer une réunion en-dehors des dates prévues pour traiter d'une situation de crise spécifique.



↩ Jetez un coup d'œil à notre récit numérique intitulé «A new strategic agenda for the EU» (en anglais uniquement), qui donne un bref aperçu de ce qui guidera l'UE jusqu'en 2024.



Gestion de crise: riposte face à la pandémie de COVID-19

Dès les premiers jours de la pandémie, l'UE a pris des mesures pour faire face à la crise. Les dirigeant(e)s de l'UE ont affronté ensemble cette période difficile.

➤ Lisez notre récit numérique pour en savoir plus sur la manière dont les États membres de l'UE ont coopéré pour faire face à la pandémie: «5 ways the EU and Member States work together against COVID-19» (en anglais uniquement).



Comment les dirigeant(e)s de l'UE parviennent-ils à un accord?

Le plus souvent, le Conseil européen adopte ses décisions par **consensus**. Toutefois, dans certains cas spécifiques prévus par les traités de l'UE, il décide à l'unanimité ou à la majorité qualifiée ou simple.

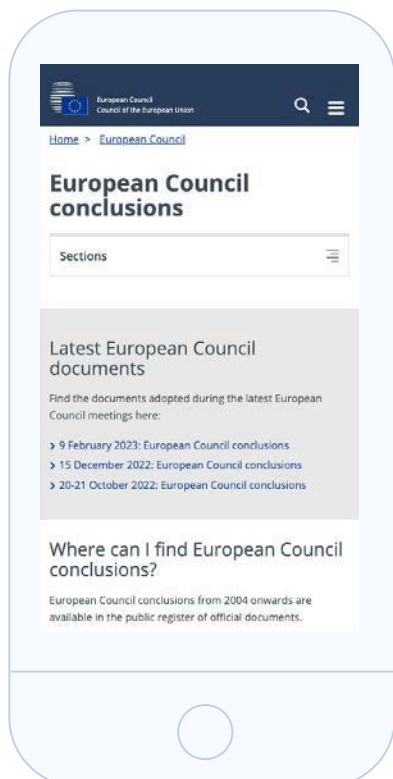
Les accords dégagés sur chaque question sont consignés dans les **«conclusions du Conseil européen»**. Celles-ci sont publiées sur internet dans toutes les langues officielles de l'UE immédiatement après chaque réunion.

Les conclusions du Conseil européen définissent les questions particulières qui préoccupent l'UE et indiquent les mesures

à prendre ou les objectifs à atteindre. Elles peuvent également fixer un délai pour parvenir à un accord sur un point particulier ou pour la présentation d'une proposition législative par la Commission.

Avant la réunion du Conseil européen, le ou la président(e) du Conseil européen établit des orientations pour les conclusions. Ces orientations sont ensuite examinées par les ministres au sein du Conseil, ce qui rapproche le projet de conclusions d'un accord par consensus lors de la réunion du Conseil européen. Mais les points vraiment difficiles sont laissés aux dirigeant(e)s de l'UE, qui devront débattre en face à face, lors du Conseil européen.

Toutes les réunions n'aboutissent pas à une solution définitive sur toutes les questions abordées. Sur les problèmes les plus difficiles, il arrive que les dirigeant(e)s ne réalisent qu'une petite avancée. Dans ce cas, les membres du Conseil européen déploieront de nouveaux efforts pour faire une autre avancée lors d'un sommet ultérieur.



➔ Accès direct aux conclusions du Conseil européen (disponibles dans toutes les langues de l'UE).

Un peu d'histoire

Le Conseil européen n'a obtenu le statut officiel d'institution européenne qu'en **2009** avec le **traité de Lisbonne**, plus de trois décennies après sa création. Cette évolution met en évidence l'importance croissante acquise par le Conseil européen au fil du temps.

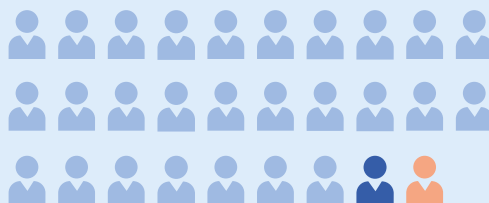
» Retracez dans cette vidéo l'histoire du Conseil européen, depuis sa création jusqu'à ce qu'il devienne le centre décisionnel qu'il est aujourd'hui: «From fireside chats to key decision-maker: a history of the European Council».



LE CONSEIL EUROPÉEN:

- définit les orientations et les priorités politiques générales;
- prend la plupart de ses décisions par **consensus**;
- n'exerce **pas de fonctions législatives**;
- se réunit **deux fois par semestre** et chaque fois que la situation l'exige.

MEMBRES:



Les 27 chefs d'État ou de gouvernement de l'UE



Le ou la président(e) du Conseil européen



Le ou la président(e) de la Commission européenne

02.

Le Conseil de l'Union européenne

Une instance de décision essentielle de l'UE



RÔLE

Décider des politiques et adopter la législation de l'UE, aux côtés du Parlement européen dans la plupart des cas.

Représenter les gouvernements des différents États membres de l'UE dans le processus décisionnel de l'UE.

MEMBRES

Représentant(e)s de chaque État membre de l'UE au niveau ministériel (ministres ou secrétaires d'État), en fonction du domaine d'action à examiner.

SIÈGE

Bruxelles (Belgique).

QUI PRÉSIDE?

Chaque pays de l'UE exerce à tour de rôle la présidence du Conseil, pour une période de six mois.



Le Conseil de l'Union européenne — le «Conseil» — est l'institution dans le cadre de laquelle les ministres des gouvernements des pays de l'UE travaillent ensemble. La principale mission du Conseil est le travail législatif.

Les ministres ont pour mission de rechercher, face à des problèmes communs, des solutions à l'échelle de l'UE qui tiennent compte des intérêts particuliers de leur pays. Cela nécessite souvent de faire preuve de souplesse et d'**esprit de compromis**. Les ministres doivent trouver le juste équilibre: une solution à l'échelle de l'UE, avec un maximum d'avantages pour l'UE dans son ensemble, et un minimum d'inconvénients pour leur propre pays.



↑ Conseil des affaires étrangères, novembre 2022, Bruxelles.

Quel est le rôle du Conseil?

Négocier et adopter la législation de l'UE

Avec la Commission et le Parlement européen, le Conseil est **l'une des trois institutions interdépendantes** du processus décisionnel de l'UE. Il **négocie et adopte les actes législatifs de l'UE**, dans la plupart des cas avec le Parlement européen.

Adopter le budget de l'UE

Le Conseil, avec le Parlement européen, adopte également le **budget annuel de l'UE**, sur la base d'un plan financier septennal (voir chapitre 10).

Coordonner les politiques des États membres

Le Conseil coordonne les politiques des États membres dans des domaines spécifiques, tels que les politiques économiques et la politique de l'emploi.

Élaborer la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE

Le Conseil prend les décisions relatives à la définition et à la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE sur la base des orientations définies par le Conseil européen.

Conclure des accords internationaux de l'UE

Le Conseil prend la décision finale en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux de l'UE avec des pays tiers et des organisations internationales (voir chapitre 11).

Comment la législation de l'UE est-elle adoptée au sein du Conseil?

Presque tout processus législatif nécessite une **proposition de la Commission**. Presque toute proposition de la Commission doit être **adoptée conjointement par le Conseil et le Parlement européen**.

Ainsi, pour chaque proposition, il y a plusieurs fronts de négociations:

- les ministres discutent de leurs points de vue au sein du Conseil;
- le Conseil négocie avec la Commission et le Parlement européen;
- lorsque le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur le texte final, ce texte est adopté.

Quelles sont les règles de vote?

Dans la plupart des cas d'élaboration de la législation, le Conseil décide à la **«majorité qualifiée»**, un système de vote fondé sur une majorité d'États membres représentant une majorité de la population de l'UE.

Dans quelques cas, l'**unanimité** au sein du Conseil est requise. Il s'agit de questions que les États membres considèrent comme particulièrement sensibles, telles que l'adhésion à l'UE, le budget à long terme de l'UE, la politique étrangère et de sécurité commune et l'octroi de nouveaux droits aux citoyennes et citoyens européens (voir chapitre 8).

Qui participe aux sessions du Conseil?

Des représentant(e)s de chaque État membre au niveau ministériel participent aux sessions du Conseil. Les personnes participantes peuvent donc être **des ministres ou des secrétaires d'État**.

Les pays de l'UE ayant l'euro comme monnaie ont fait un pas supplémentaire dans le sens d'une coordination plus étroite. Leurs ministres des finances se réunissent au sein d'une enceinte informelle, l'**Eurogroupe**, pour débattre de questions liées à l'euro.

Qu'entend-on par «sessions thématiques du Conseil»?

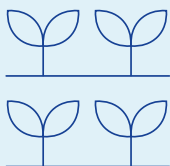
Le Conseil adopte des lois et élabore des politiques européennes dans les domaines d'action pour lesquels les États membres de l'UE sont convenus, dans les traités, de conférer à l'UE le pouvoir d'agir.

En pratique, les sessions du Conseil sont **organisées par thème**, ce qui permet aux ministres détenant le portefeuille correspondant au niveau national de se réunir. Il y a donc des sessions du Conseil sur les affaires économiques et financières, sur l'environnement, sur l'énergie, sur la justice, etc., qui regroupent les ministres en charge de ces domaines.

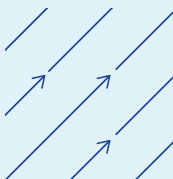
Le Conseil se réunit dans le cadre de **10 groupements thématiques différents** appelés formations du Conseil.



Un Conseil, 10 formations



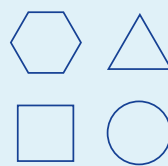
AGRICULTURE
ET PÊCHE



COMPÉTITIVITÉ
(MARCHÉ INTÉRIEUR,
INDUSTRIE, RECHERCHE
ET ESPACE)



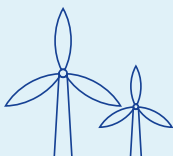
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES



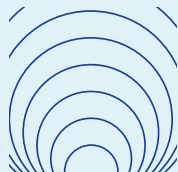
ÉDUCATION,
JEUNESSE, CULTURE
ET SPORT



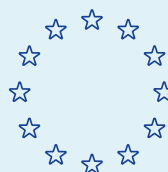
EMPLOI, POLITIQUE
SOCIALE, SANTÉ ET
CONSOMMATEURS



ENVIRONNEMENT



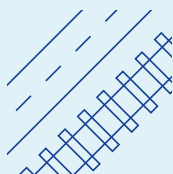
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



AFFAIRES GÉNÉRALES



JUSTICE ET AFFAIRES
INTÉRIEURES



TRANSPORTS,
TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET ÉNERGIE

Comme le Conseil est une **entité juridique unique**, n'importe laquelle de ses dix formations peut adopter un acte du Conseil qui relève de la compétence d'une autre formation.

➤ Pour en savoir plus, regardez l'animation vidéo intitulée «What are the Council configurations?» (Quelles sont les différentes formations du Conseil?).



Quand et où le Conseil se réunit-il ?

Le Conseil tient entre **70 et 80 sessions par an**.

La plupart des sessions durent une journée entière, même si certaines peuvent durer une demi-journée ou deux jours.

Les sessions du Conseil ont lieu à **Bruxelles**, sauf pendant trois mois de l'année (avril, juin et octobre), durant lesquels elles ont lieu à **Luxembourg**.

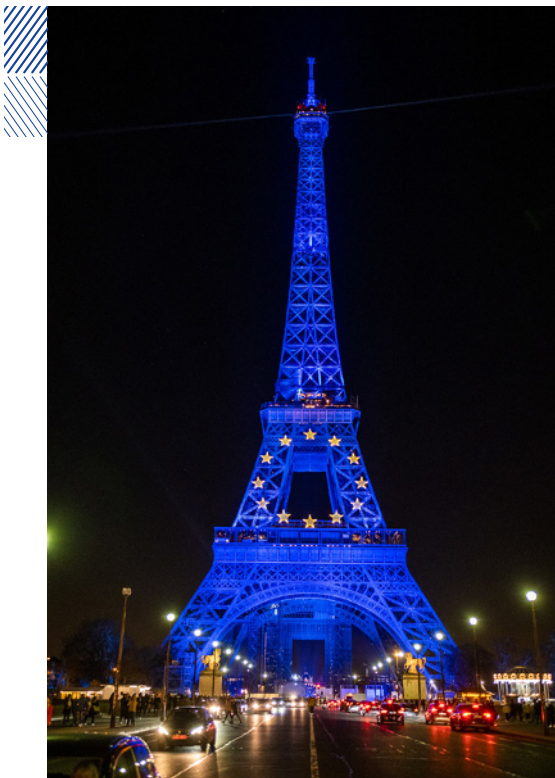
Qui préside ?

Tandis que les autres institutions de l'UE sont présidées par une personne, le Conseil est présidé par un **État membre**. C'est la raison pour laquelle on parle de «**présidence**».

La présidence du Conseil est assurée à **tour de rôle** par chaque État membre **pour une période de six mois**. Pendant cette période, la présidence préside des réunions aux niveaux du Conseil et de ses instances préparatoires.

Chaque session du Conseil est **présidée** par un(e) **ministre du pays de l'UE qui exerce la présidence semestrielle du Conseil**. Son portefeuille au niveau national correspond au sujet examiné. Par exemple, le ou la ministre de l'environnement de l'État membre qui exerce la présidence du Conseil préside le Conseil «Environnement» (voir chapitre 4).

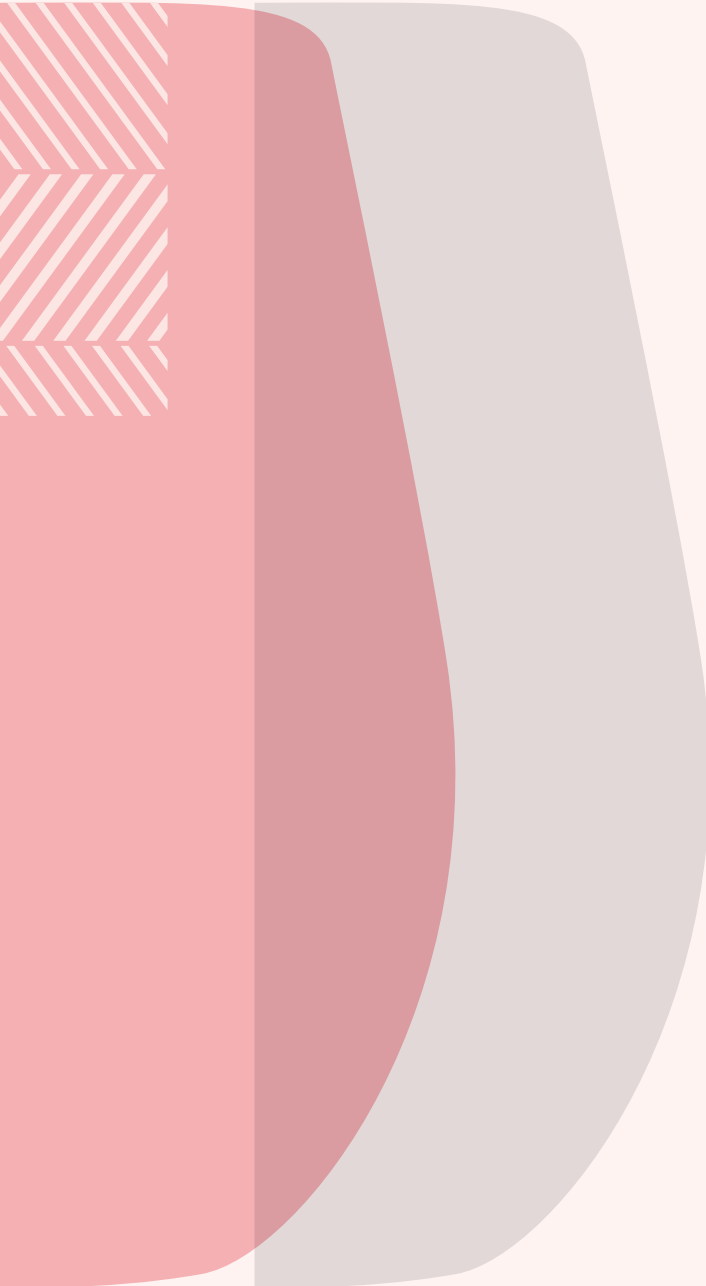
Cela vaut pour toutes les formations du Conseil, à l'exception du Conseil des affaires étrangères, dont la présidence permanente est assurée par le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.



← Illumination de la tour Eiffel à Paris (France), le 1^{er} janvier 2022, à l'occasion du début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

03.

**Qu'est-ce qu'un
sommet européen?**



Les sommets européens sont des **réunions du Conseil européen**, l'institution qui définit le programme politique de l'UE.

RÔLE

Donner un élan au développement de l'UE et définir les orientations politiques générales.

MEMBRES

Chef(fe)s d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'UE, aux côtés du ou de la président(e) du Conseil européen et du ou de la président(e) de la Commission européenne.

QUAND?

Au moins quatre sommets par an, généralement sur deux jours.

OÙ?

Bâtiment Europa,
Bruxelles (Belgique).



↑ Conseil européen, 24 mars 2022.

Qui y assiste?

Les **président(e)s ou Premiers (Premières) ministres des 27 États membres de l'UE**, ainsi que les président(e)s du Conseil européen et de la Commission européenne, participent aux sommets européens.

Il est très rare qu'un(e) dirigeant(e) national(e) manque un sommet européen. En cas d'absence d'un(e) dirigeant(e), son siège reste vacant, mais il ou elle peut décider d'être représenté(e) par un(e) autre membre du Conseil européen. Il ou elle ne peut toutefois pas être remplacé(e) par un(e) adjoint(e) ou un(e) ministre.

Seul un nombre restreint d'autres personnes assistent également aux sommets européens. D'ordinaire, le ou la président(e) du Parlement européen ouvre la réunion. Le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ou le ou la président(e) de la Banque centrale européenne participent également aux discussions si l'un de leurs sujets d'intérêt est abordé.

Pour que les dirigeant(e)s de l'UE puissent s'exprimer dans leur propre langue, des équipes assurent l'interprétation pour chacune des 24 langues officielles de l'UE.



↶ Liste des membres actuel(le)s du Conseil européen.

Quels sont les sujets discutés au cours des sommets européens?

Les sommets européens sont l'occasion de discuter franchement des grandes questions d'actualité posant problème et de la manière de faire progresser les politiques européennes. Si ces problèmes ne peuvent être résolus dans ce cadre, il n'existe pas d'autre instance, ou instance supérieure, vers laquelle se tourner.

Les dirigeant(e)s de l'UE sont guidé(e)s par le ou la **président(e) du Conseil européen**, qui joue un rôle essentiel dans la recherche de **compromis**.

La plupart du temps, les dirigeant(e)s doivent discuter plusieurs fois d'un sujet et n'ébauchent des solutions que progressivement. Certaines questions sont résolues en une seule réunion.

Couverture médiatique étendue dans toute l'Europe

Lors des sommets européens, les locaux du Conseil européen bourdonnent d'activité alors que l'avenir de l'Europe est discuté et que les politiques de l'UE sont élaborées.

Les sommets européens suscitent un grand intérêt de la part des médias, plus de 1 500 journalistes du monde entier se déplaçant pour couvrir l'événement.

→ Journalistes couvrant un sommet européen.



➤ Découvrez les coulisses des préparatifs logistiques et politiques d'une réunion du Conseil européen: regardez la vidéo «The European Council — the making of» (Les coulisses du Conseil européen).



04.

Le ou la président(e) et la présidence



Le **Conseil européen** est présidé par un(e) **président(e)**, dont le rôle principal est de chercher à parvenir à un accord entre les dirigeant(e)s des États membres de l'UE. Le ou la président(e) est:

- élu(e) par les dirigeant(e)s de l'UE pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois;
- basé(e) à Bruxelles.

Le **Conseil de l'Union européenne** est présidé par le **gouvernement du pays de l'UE** qui exerce la **présidence tournante semestrielle du Conseil**.

Chaque session du Conseil de l'Union européenne est **présidée** par un(e) **ministre** du pays qui exerce la présidence semestrielle:

- son portefeuille au niveau national correspond au sujet examiné;
- par exemple, le ou la ministre de l'environnement de l'État membre qui exerce la présidence du Conseil préside le Conseil «Environnement».



↑ Charles Michel,
président du Conseil européen.

Il n'y a pas de «président(e) de l'Union européenne». Les différentes institutions de l'UE ont cependant chacune un(e) président(e). Ces président(e)s dirigent leurs institutions respectives et travaillent de concert.

Qui préside le Conseil européen?

L'actuel **président du Conseil européen** est **Charles Michel**, ancien Premier ministre belge.

Charles Michel exerce la fonction de président à temps plein et son bureau est situé à Bruxelles. Il a été élu par le Conseil européen en 2019, pour un premier mandat de deux ans et demi. Il a été réélu pour un second mandat en mars 2022. Le ou la président(e) du Conseil européen ne peut accomplir que deux mandats.

Un(e) président(e) permanent(e) à temps plein

Le poste de président(e) permanent(e) et à temps plein a été créé par le **traité de Lisbonne** en **2009**, au moment où le Conseil européen est devenu une institution de l'UE à part entière. L'objectif était de renforcer la continuité et la cohérence des travaux du Conseil européen, initiés et consolidés par les deux prédécesseurs de Charles Michel :

- Herman Van Rompuy, ancien Premier ministre belge, qui a été président du Conseil européen de 2009 à 2014;
- Donald Tusk, Premier ministre polonais, qui a été président du Conseil européen de 2014 à 2019.

De 1975 à 2009, la présidence du Conseil européen était une fonction non officielle, remplie par le ou la dirigeant(e) de l'État membre exerçant la présidence tournante semestrielle du Conseil, en plus de ses fonctions nationales.

Quel est le rôle principal du ou de la président(e) du Conseil européen?

Le rôle du ou de la président(e) consiste principalement à décider des sujets de discussion à aborder lors des sommets européens et à s'assurer que ceux-ci soient bien organisés. Chaque sommet nécessite des semaines de préparation. Ces dernières années, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, la pandémie de COVID-19, la migration, le Brexit, la lutte contre le terrorisme, ainsi que la crise économique et la crise de l'euro, ont figuré parmi les questions clés pour l'UE à l'ordre du jour des sommets européens.

Outre l'organisation de réunions pour aborder des problèmes immédiats, le ou la président(e) doit forger des accords sur la direction que l'UE doit prendre pour les cinq ou dix prochaines années, ou à plus long terme.

Le ou la président(e) représente également l'UE lorsqu'il ou elle rencontre les dirigeant(e)s d'autres pays du monde.



← Cérémonie de passation de pouvoir entre Herman Van Rompuy et Donald Tusk, deux anciens présidents du Conseil européen.



Qui préside les sessions du Conseil?

Le Conseil de l'Union européenne a lui aussi un(e) président(e). La présidence du Conseil n'est pas confiée à une personne spécifique, mais plutôt à un(e) **représentant(e) du gouvernement** (ministre ou secrétaire d'État) **de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil**.

En pratique, cela signifie que les ministres du gouvernement exerçant la présidence tournante président les sessions des différentes formations du Conseil, en fonction du domaine relevant de leur responsabilité (par exemple, le ou la ministre de l'environnement préside le Conseil «Environnement»).

Le mandat de la présidence du Conseil est de **six mois**.

Il n'y a aucune élection, chaque État membre assure la présidence à tour de rôle, selon l'ordre arrêté par le Conseil européen.

 **Chaque État membre (peu importe sa taille) exerce la présidence du Conseil tous les 13,5 ans environ.**

Le Conseil réunit les ministres des États membres de l'UE en charge des mêmes sujets (énergie, justice, environnement, compétitivité, affaires financières, etc.) au sein de leurs gouvernements nationaux.

Par exemple, de janvier à juin 2022, les sessions du Conseil «Environnement» étaient présidées par la ministre française responsable des questions environnementales. Puis, de juillet à décembre 2022, elles étaient présidées par le ou la ministre tchèque de l'environnement.



Présidences du Conseil de l'Union européenne jusqu'à 2030



Toutefois, il y a deux exceptions.

1. Le Conseil des affaires étrangères

La présidence **permanente** du Conseil des affaires étrangères est assurée par le ou la **haut(e) représentant(e) de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**.

Actuellement, ce poste est occupé par Josep Borrell Fontelles, ancien ministre espagnol des affaires étrangères et ancien président du Parlement européen. Il est également vice-président de la Commission et est chargé des relations extérieures.

Le ou la haut(e) représentant(e) est nommé(e) par le Conseil européen au moyen d'un vote à la majorité qualifiée (voir chapitre 8), avec l'accord du ou de la président(e) de la Commission européenne, pour un mandat de cinq ans.



↑ Josep Borrell Fontelles, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

2. L'Eurogroupe

L'Eurogroupe rassemble les ministres des finances des 20 États membres de l'UE membres de la zone euro. Il a **un(e) président(e)** qui est élu(e) par l'Eurogroupe pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable une fois.

L'actuel président de l'Eurogroupe est Paschal Donohoe, ministre irlandais des finances.



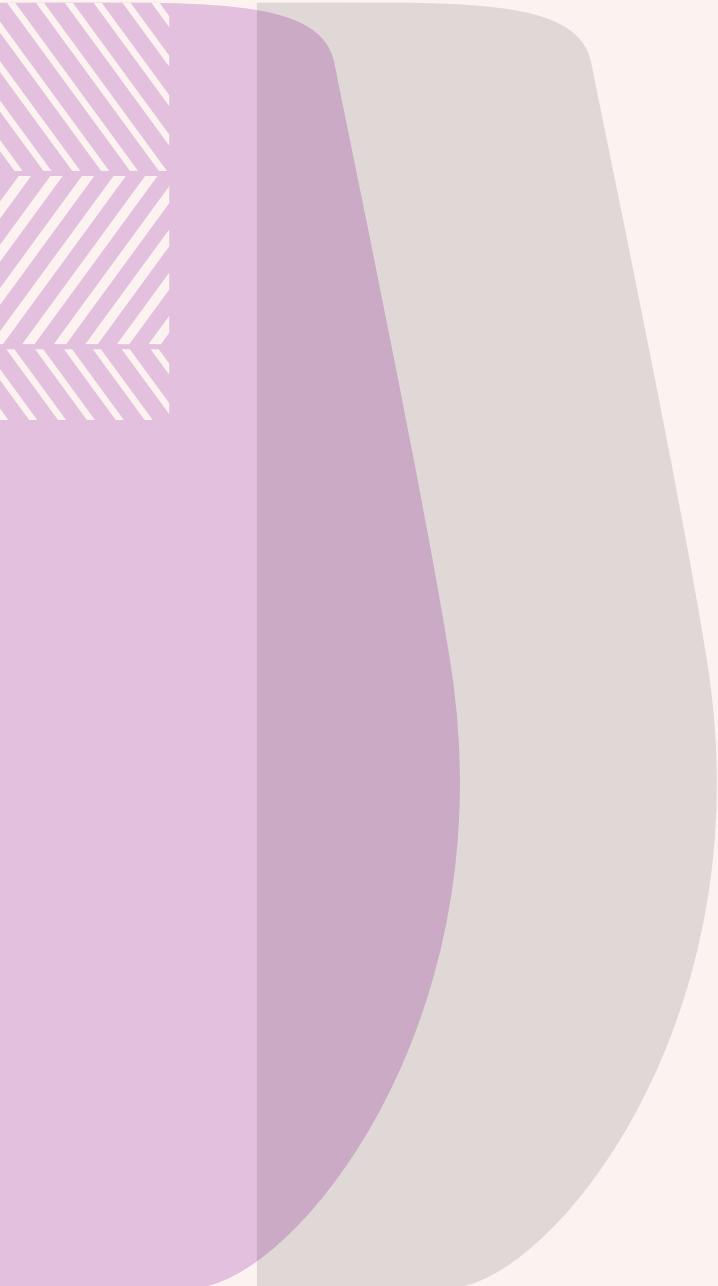
↑ Paschal Donohoe, président de l'Eurogroupe.



» Pour en savoir plus sur la présidence du Conseil, regardez l'animation vidéo «What is the Council presidency and how does it work?» (Qu'est-ce que la présidence du Conseil et comment fonctionne-t-elle?).

05.

Les représentant(e)s permanent(e)s et le Coreper



Le terme **Coreper** désigne le «Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres de l'Union européenne».

Le Coreper joue un rôle capital dans les travaux du Conseil.

MEMBRES

Représentant(e)s permanent(e)s de chaque État membre de l'UE, ayant le statut d'ambassadeur ou d'ambassadrice auprès de l'UE, qui négocient au nom de leur gouvernement national.

RÔLE

Préparer les questions qui feront l'objet d'une décision ultérieure lors des sessions du Conseil.

Les représentant(e)s permanent(e)s sont:

- dit(e)s «**permanent(e)s**» car ils et elles travaillent et résident en permanence à Bruxelles, contrairement aux dirigeant(e)s et ministres qui s'y rendent uniquement pour des réunions spécifiques;
- des «**représentant(e)s**» car ils et elles négocient au nom de leur gouvernement national.

Chaque représentant(e) permanent(e) peut compter sur l'aide d'un ensemble d'expert(e)s de l'État membre regroupé(e)s dans un bureau à Bruxelles, c'est ce qu'on appelle la **représentation permanente**.

Les représentant(e)s permanent(e)s se réunissent au sein d'un comité, le «**Coreper**» (**Comité des représentants permanents**).

Quel est le rôle principal du Coreper?

Le Coreper joue un rôle capital dans les travaux du Conseil. Son rôle principal consiste à **coordonner et à préparer les travaux des différentes formations du Conseil**.

Son objectif est de trouver, à son niveau, un accord qui sera ensuite soumis au Conseil pour adoption, ou en vue d'une discussion au sein du Conseil. Le Coreper veille à ce que chaque dossier se trouve à un stade adéquat avant d'être présenté au Conseil. Le Coreper évalue les éléments du dossier, définit les options en présence et prépare les délibérations du Conseil, en formulant au besoin des suggestions.

Le Coreper se réunit **chaque semaine**.

Le **Coreper se réunit à 110 reprises environ chaque année**.

En cas de crise, les représentant(e)s permanent(e)s peuvent se réunir en quelques heures seulement. Leur rôle de représentant(e)s et les contacts directs qu'ils et elles ont avec leurs gouvernements nationaux leur permettent d'exprimer le point de vue de ces derniers, même dans le cadre d'une crise en évolution.

Toutefois, la plupart du temps, ils et elles ne travaillent pas sous la pression d'une crise. En règle générale, leur travail consiste à coordonner et à préparer les 70 à 80 sessions du Conseil qui ont lieu annuellement.



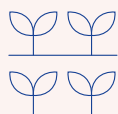
➔ Liste des représentations permanentes auprès de l'Union européenne.

Qu'entend-on par «Coreper I» et «Coreper II»?

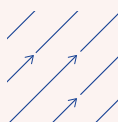
Le Conseil élabore la législation de l'UE et coordonne les politiques sur un large éventail de sujets. Pour couvrir tous ces sujets de manière efficace, le Coreper est divisé en deux parties:

LE COREPER (1^{RE} PARTIE)

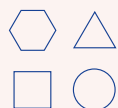
qui réunit les **représentant(e)s permanent(e)s adjoint(e)s** deux fois par semaine, prépare les sessions du Conseil portant sur les domaines d'action suivants:



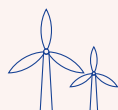
AGRICULTURE ET PÊCHE



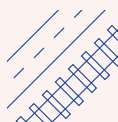
COMPÉTITIVITÉ



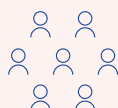
ÉDUCATION, JEUNESSE,
CULTURE ET SPORT



ENVIRONNEMENT



TRANSPORTS,
TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET ÉNERGIE



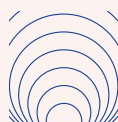
EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE,
SANTÉ ET CONSOMMATEURS

LE COREPER (2^E PARTIE),

qui se compose des **représentant(e)s permanent(e)s** et se réunit une fois par semaine, prépare les réunions du Conseil européen et les sessions du Conseil portant sur les domaines d'action suivants:



AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES



AFFAIRES ÉTRANGÈRES



AFFAIRES GÉNÉRALES



JUSTICE ET AFFAIRES
INTÉRIEURES

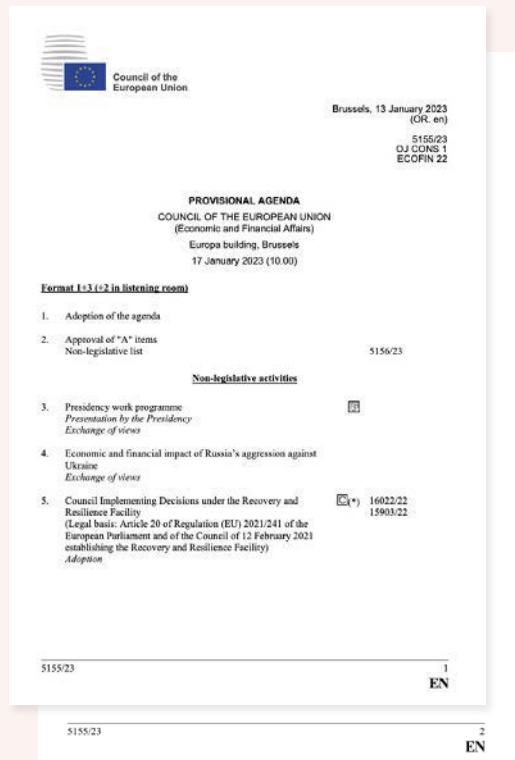
En quoi consiste la préparation d'une session du Conseil?

Chaque ordre du jour du Conseil énumère des points qui doivent faire l'objet de discussions ou de décisions. Le Coreper examine ces points plusieurs semaines avant une session du Conseil. Les représentant(e)s permanent(e)s (ou leurs adjoints ou adjointes) recherchent ensemble un terrain d'entente, sur la base des instructions de leurs gouvernements.

- Lorsque le Coreper a été en mesure de mener à bonne fin les discussions sur un point, celui-ci est inscrit en **point «A»** de l'ordre du jour du Conseil, ce qui signifie qu'un **accord est attendu sans débat**.
- Les **points «B»** de l'ordre du jour du Conseil sont des points:
 - concernant lesquels aucun accord n'a été trouvé au sein du Coreper,
 - qui sont trop sensibles du point de vue politique pour être réglés à un niveau inférieur.

Qui préside?

Tout comme pour la présidence du Conseil, le mandat du ou de la président(e) du Coreper est de six mois. La présidence du Coreper est toujours assurée par le ou la représentant(e) permanent(e) (ou adjoint ou adjointe) du pays de l'UE qui exerce la présidence semestrielle du Conseil.



↑ Convocation et ordre du jour de la session du Conseil «Affaires économiques et financières» du 17 janvier 2023.



➤ Regardez la vidéo «Coreper: why it's important and what it does» (Le Coreper: pourquoi est-il important et que fait-il?) (en anglais uniquement).



À quoi ressemble l'ordre du jour?

	COREPER	CONSEIL
	Ordre du jour divisé en deux parties.	Ordre du jour précisant «Adoption des points A» + liste des autres points.
Points qui ne nécessitent pas un débat	POINTS I Sur ces points, un accord a été dégagé au niveau du groupe (voir p. 50)	POINTS A Un point A peut être adopté par n'importe quelle formation du Conseil, quel que soit le sujet concerné. Divisés en: → délibérations législatives, → activités non législatives.
Points qui nécessitent un débat	POINTS II Il convient de poursuivre les discussions au sein du Coreper. Le Coreper peut: → tenter de parvenir à un accord, → renvoyer la proposition au groupe, → transmettre la question au Conseil.	POINTS B Divisés en: → délibérations législatives, → activités non législatives.

06.

Les groupes spécialisés du Conseil



Plus de **150 groupes hautement spécialisés** assistent le Conseil.

MEMBRES

Expert(e)s qui sont des fonctionnaires des administrations nationales des États membres de l'UE.

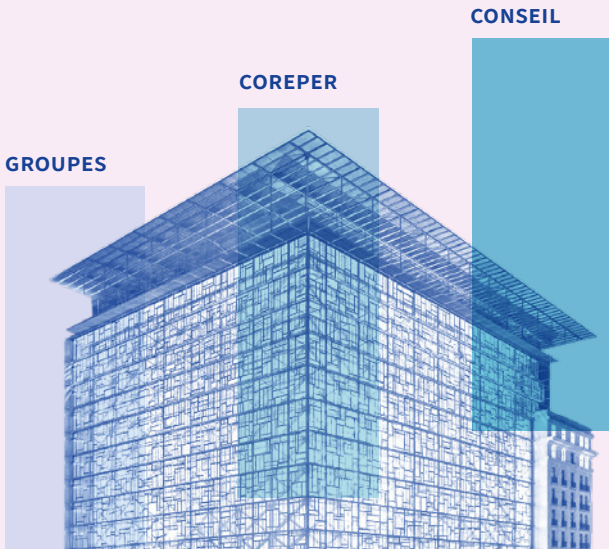
RÔLE

Examiner les détails techniques des dossiers sectoriels pertinents.

Le Conseil de l'Union européenne travaille à trois niveaux différents.

1. Au plus haut niveau, le Conseil adopte la législation de l'UE, et élabore et coordonne les politiques (voir chapitre 2).
2. Chaque session du Conseil est préparée par le **Coreper** — le Comité des représentants permanents des États membres à Bruxelles (voir chapitre 5).
3. Avant que le Coreper ne prépare un débat ou une décision des ministres, le dossier concerné fait l'objet de discussions et de travaux au sein d'un des nombreux groupes du Conseil.

Commission européenne
Propositions



La structure du Conseil de l'Union européenne

Délégué(e)s et expert(e)s nationaux

Examiner les aspects plus techniques des projets de textes législatifs et dégager un accord
Préparer les travaux du Coreper

Représentant(e)s permanent(e)s

Parvenir à un accord sur des questions politiques plus sensibles
Préparer les travaux du Conseil

Ministres

Discuter et parvenir à un accord sur les questions politiques les plus sensibles
Adopter la législation de l'UE

Quel est le rôle des groupes du Conseil?

Les groupes ont été créés pour tous les sujets spécialisés qui doivent faire l'objet d'un examen technique approfondi avant que le Conseil ne puisse adopter une décision.

Il existe environ **150 groupes hautement spécialisés**, qui traitent d'un large éventail de sujets, tels que l'aide humanitaire, la lutte contre le terrorisme, l'asile, l'agriculture biologique et la protection des consommateurs. Ces groupes tiennent environ **3 000 réunions par an**.



➤ Inventaire des groupes.



Les experts nationaux et expertes nationales se réunissent au sein des groupes du Conseil.

+ de 150
GROUPES

Ils examinent notamment les sujets suivants:



QUESTIONS ATOMIQUES



DROIT DE LA MER



RELATIONS
TRANSATLANTIQUES



SERVICES FINANCIERS



TERRORISME



PRODUITS AGRICOLES



DROIT DES SOCIÉTÉS



RECHERCHE



TRANSPORTS AÉRIENS



ENVIRONNEMENT



Chaque État membre envoie un(e) expert(e) à chaque réunion d'un groupe.

Les expert(e)s sont des fonctionnaires des administrations nationales des États membres de l'UE. La Commission envoie également son ou sa propre expert(e). Étant généralement à l'origine de chaque proposition de nouvelle législation de l'UE, elle doit en effet expliquer ses propositions.

Chaque groupe compte un(e) président(e). Dans la plupart des cas, il s'agit de l'expert(e) de l'État membre qui exerce la présidence tournante semestrielle du Conseil.

À quoi ressemble l'ordre du jour de leurs réunions?

Les groupes font en sorte que les décisions politiques du Conseil fassent l'objet d'un examen technique approfondi. Chaque groupe n'examine d'ordinaire qu'un seul sujet ou un groupe de sujets apparentés.

Les discussions des expert(e)s, qui reposent sur les instructions données par leurs gouvernements respectifs, aboutissent souvent directement à un accord. Dans ce cas, le rapport est présenté au Coreper pour approbation sans autre débat des représentant(e)s permanent(e)s. Au Conseil, c'est ce que l'on appelle un **point «I» (chiffre I romain) de l'ordre du jour du Coreper**.

Une fois que le Coreper a ainsi formellement approuvé une décision en tant que point «I», il peut la transmettre au Conseil pour adoption sans autre débat des ministres. C'est ce que l'on appelle un **point «A» de l'ordre du jour du Conseil**.

À quelle fréquence et quand se réunissent-ils?

Les réunions des groupes durent généralement une journée. Elles se déroulent parfois sur une session de deux jours. Les réunions sont convoquées jusqu'à ce que la proposition de la Commission ait été intégralement examinée et qu'il soit possible de déterminer ce sur quoi il y a accord ou non.

Pour certains dossiers, des réunions ont lieu chaque semaine. Pour d'autres, elles peuvent avoir lieu chaque mois — en particulier si les expert(e)s doivent faire des recherches ou obtenir des informations. En fonction du sujet, les travaux peuvent ne nécessiter que deux à trois réunions, mais pour certains dossiers, ils peuvent durer six à huit semaines. Pour les dossiers complexes, il se peut qu'il faille bien plus de réunions pour mener à bien un examen approfondi.



Council of the European Union
General Secretariat

Brussels, 19 January 2023

CM 1242/23

COHAFA
DEVGEN
COAFR
MOG
FIN
COASI
COEST
GENDER
RELEX

COMMUNICATION

NOTICE OF MEETING AND PROVISIONAL AGENDA

Contact:	cohafa@consilium.europa.eu
Tel./Fax:	+32 2 281 7930 / 6179
Subject:	Meeting of the members of the Working Party on Humanitarian Aid and Food Aid
Date:	1 and 2 February 2023
Time:	14.30, 10.00
Venue:	COUNCIL JUSTUS LIPSIIUS BUILDING Rue de la Loi 175, 1048 BRUSSELS

1 and 2 February 2023
(14:30-18:30; 10:00-13:00)

1. **Adoption of the agenda**
2. **Sudan***
3. **Yemen**
4. **Good Humanitarian Donorship**

CM 1242/23

1
EN

↑ Ordre du jour du groupe «Aide
humanitaire et aide alimentaire»
des 1^{er} et 2 février 2023.

07.

Le secrétariat général du Conseil



RÔLE

Assister et conseiller le Conseil et le Conseil européen et contribuer à la coordination de leurs travaux.

PERSONNEL

Le secrétariat du Conseil emploie environ **3 000 personnes.**

LOCALISATION

Bruxelles (Belgique).

Les personnes chargées de négocier et de prendre des décisions au sein du Conseil européen et du Conseil sont toutes issues des États membres. Les président(e)s, les Premiers et Premières ministres et les ministres se rendent de leurs capitales à Bruxelles pour mener des négociations et conclure des accords. Les représentant(e)s permanent(e)s des États membres qui se réunissent chaque semaine au sein du Coreper, ainsi que les attaché(e)s qui participent aux réunions des groupes avec les expert(e)s nationaux, sont détaché(e)s à Bruxelles pour une durée de quatre à cinq ans généralement.

Les négociations précitées se déroulent avec le soutien du secrétariat du Conseil, situé à Bruxelles. Le secrétariat du Conseil est dirigé par un ou une secrétaire général(e).



↑ Thérèse Blanchet, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne.

Quel est le rôle du ou de la secrétaire général(e)?

L'actuelle secrétaire générale est Thérèse Blanchet. Elle a été nommée par le Conseil en octobre 2022 pour un mandat de 5 ans.

Les principaux rôles du ou de la secrétaire général(e) consistent à assister le Conseil et le Conseil européen et à gérer le secrétariat général du Conseil. En particulier, le ou la secrétaire général(e) :

- gère l'organisation globale du secrétariat général, y compris la fourniture de services aux présidences du Conseil et à ses instances préparatoires, ainsi qu'au ou à la président(e) du Conseil européen;
- participe, le cas échéant, aux sessions du Conseil. Son rôle consiste essentiellement à assurer la continuité, l'avancement et la cohérence des travaux du Conseil et à conseiller celui-ci ainsi que sa présidence;
- est également secrétaire général(e) du Conseil européen. Il ou elle assiste aux réunions du Conseil européen et prend toutes les mesures nécessaires à l'organisation de ses travaux.

Que fait le secrétariat?

En sa qualité de conseiller ou conseillère politique principal(e), le ou la secrétaire général(e) peut s'appuyer sur des équipes de spécialistes, qui correspondent plus ou moins aux dix domaines d'action du Conseil — affaires financières, justice, environnement, etc.



← Lors des réunions du Conseil européen et des sessions du Conseil, les interprètes assurent l'interprétation simultanée à partir des 24 langues officielles de l'Union européenne et vers celles-ci.

Il existe également un **service juridique**, qui joue un rôle essentiel pour ce qui est de conseiller les dirigeant(e)s et le Conseil. La tâche principale du service juridique consiste à veiller à la bonne application de toutes les exigences juridiques relatives à la compétence et au fonctionnement de l'UE et de ses institutions, faute de quoi un acte législatif ou une politique peut être déclaré(e) invalide et annulé(e) par la Cour de justice de l'Union européenne.

La communication et l'information sont également des tâches importantes du secrétariat, qui met du matériel et des services de communication à la disposition des dirigeant(e)s, du Conseil européen, du Conseil et de leurs président(e)s. Le secrétariat favorise l'ouverture et le respect de l'obligation de rendre des comptes au public en tenant des archives et en garantissant la transparence et un accès du public aux documents.

L'ensemble des secrétaires généraux et secrétaires générales et des membres du personnel du secrétariat prêtent assistance, au cours de leur mandat ou de leur carrière, à de nombreuses présidences semestrielles

du Conseil et, probablement, à quelques président(e)s du Conseil européen. Ils sont donc essentiels pour assurer la **continuité des activités entre les présidences**. Ils savent ce qui fonctionne ou non grâce à la mémoire institutionnelle et par expérience. Les président(e)s et les présidences sollicitent dès lors des conseils politiques et stratégiques de leur part pour trouver des compromis lors de négociations.

Le secrétariat fournit également un **soutien aux réunions** pour les milliers de réunions qui se tiennent chaque année dans les bâtiments du Conseil et qui rassemblent chacune entre 60 et 150 personnes. Ce soutien va au-delà d'une simple mise à disposition de salles, il consiste également à fournir une **interprétation** simultanée, à produire des documents (y compris leurs **traductions** dans l'ensemble des 24 langues officielles) et à assurer la **sécurité** et la **restauration**.

Chaque jour ouvrable, quelque 1 500 personnes viennent des États membres pour négocier au Conseil, à Bruxelles. Le secrétariat fournit la logistique dont elles ont besoin.

Le service de traduction et les juristes-linguistes (qui contrôlent la qualité des actes législatifs de l'UE et veillent à leur clarté) constituent le plus grand pôle d'activité du secrétariat. Chaque année, ils traitent plus de 15 000 documents (environ un million de pages au total). Ils représentent plus ou moins un tiers de l'effectif total du secrétariat.

Le ou la secrétaire général(e) dirige une organisation qui compte environ 3 000 personnes. Les membres du personnel, issu(e)s de l'ensemble des États membres de l'UE, sont sélectionné(e)s d'après leur mérite dans le cadre de concours publics organisés par l'EPSO, l'office de recrutement de l'UE.

EN 2022:

9

SOMMETS DE L'UE

1

SOMMET
DE LA ZONE EURO

5

SOMMETS
MULTILATÉRAUX

1

SOMMET BILATÉRAL

98

CONSEILS
MINISTÉRIELS

158

RÉUNIONS
DU COREPER

4 062

RÉUNIONS
DES GROUPES

3 200 employé(e)s

Services de traduction
900

Services organisationnels
+ de 800

Services politiques
+ de 400

Services numériques
+ de 300

Service juridique
+ de 300

Communication, presse,
information et archives
+ de 200

Politiques générales
80

➤ Pour en savoir plus, regardez
cette animation vidéo sur le
secrétariat général du Conseil.





↑ Étudiants visitant le Centre de visiteurs du Conseil.

Comment puis-je visiter le Conseil?

Le Conseil ouvre ses portes à tout le monde. La gestion des visites est assurée par le secrétariat du Conseil.

Il existe plusieurs options: les visiteurs et visiteuses peuvent parcourir seuls le **Centre de visiteurs** et les espaces publics du Conseil, ou participer aux **visites guidées hebdomadaires**. Le Conseil propose également des **visites sur mesure pour les groupes** d'au moins 20 personnes dans l'une des 24 langues officielles de l'UE.

Chaque année, à l'occasion de la **Journée de l'Europe** (le 9 mai), le Conseil et toutes les autres institutions de l'UE **ouvrent leurs portes au public**.



Réservez votre visite ou visitez le Conseil sans sortir de chez vous, grâce à une visite virtuelle à 360°, afin de découvrir le Conseil et le Conseil européen sous tous les angles.



08.

Comment le Conseil prend-il ses décisions?

Le Conseil a recours aux principales règles de vote ci-après.

MAJORITÉ QUALIFIÉE

- Requier le vote favorable de 55 % des États membres, représentant 65 % de la population de l'UE
- Mode de vote le plus courant, on l'utilise pour environ 80 % de la législation de l'UE

UNANIMITÉ

- Chaque pays de l'UE a un droit de veto
- S'applique à un nombre limité de domaines considérés comme sensibles, tels que l'adhésion à l'UE, le budget à long terme de l'UE, la politique étrangère et de sécurité commune et l'octroi de nouveaux droits aux citoyens de l'UE

MAJORITÉ SIMPLE

Principalement pour les décisions de procédure

Lorsque les États membres ont négocié les traités de l'UE, ils sont également convenus des règles de vote pour les décisions à la fois des dirigeant(e)s (Conseil européen) et des ministres (Conseil).



Le Conseil européen décide essentiellement des stratégies et des priorités, tandis que le Conseil décide généralement de la législation.

Lorsque le **Conseil européen** définit des stratégies et décide des priorités, ces informations sont consignées dans un document que l'on appelle les conclusions du Conseil européen. Celles-ci sont toujours approuvées par **consensus** par les dirigeant(e)s. Toutefois, le Conseil européen adopte des décisions à la majorité qualifiée dans certains cas bien précis, tels que l'élection de son ou de sa président(e), à la majorité simple ou à l'unanimité.

Lorsque le **Conseil** adopte la législation, la situation est différente. Avant d'examiner en détail les règles de vote, il est important de savoir que le Conseil décide rarement seul. Dans la majorité des cas, il travaille en étroite coopération avec la Commission et le Parlement européen. Dans la plupart des cas, le Conseil statue sur proposition de la Commission. Si celle-ci s'en tient à sa proposition, il ne peut modifier cette proposition qu'avec l'accord unanime de tous les États membres.

Pour la majeure partie du travail législatif, le **Conseil et le Parlement européen** sont «**colégislateurs**». Ils sont égaux dans le processus décisionnel. C'est ce que l'on appelle la «**procédure législative ordinaire**» ou la «**codécision**». Lorsqu'il vote, le Conseil doit avoir à l'esprit qu'il devra, in fine, parvenir à un accord avec le Parlement. Il en va de même pour le Parlement.

» Pour en savoir plus sur la
procédure législative ordinaire,
regardez cette animation vidéo.



Quelles sont les règles de vote?

Les principales règles de vote du Conseil sont énoncées ci-après.

1. Vote à la majorité qualifiée

Ce type de vote s'applique à environ **80 % du travail que le Conseil** accomplit en qualité de colégislateur lors de l'adoption d'actes législatifs avec le Parlement européen. Dans de tels cas, le Conseil vote à la majorité qualifiée.

Deux conditions doivent être remplies pour parvenir à cette «double majorité»:

- l'**approbation d'au moins 55 % des États membres**, soit 15 pays sur 27 [ou l'approbation d'au moins 72 % des États membres si le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du ou de la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité — c'est ce qu'on appelle la «majorité qualifiée renforcée»];
- l'approbation d'États membres qui représentent **au moins 65 % de la population de l'Union**.

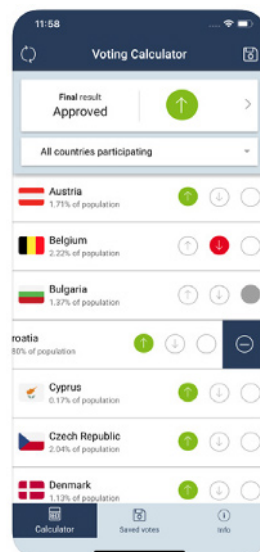
Ces chiffres sont introduits dans une **application de calcul** que tout le monde peut télécharger sur son appareil portable. Cette même application est utilisée au Conseil pour vérifier que la règle des 65 % a été respectée afin de permettre l'adoption d'une décision.

En d'autres termes, si ces deux conditions ne sont pas remplies simultanément, la proposition législative **n'est pas adoptée**.

Une décision peut également être bloquée par quatre pays («minorité de blocage») représentant au moins 35 % de la population de l'UE.

Les États membres peuvent également s'abstenir lors d'un vote, ce qui a le même effet qu'un vote négatif car il faut des votes favorables pour atteindre la «double majorité».

→ L'application
«calculateur de
votes» du Conseil.

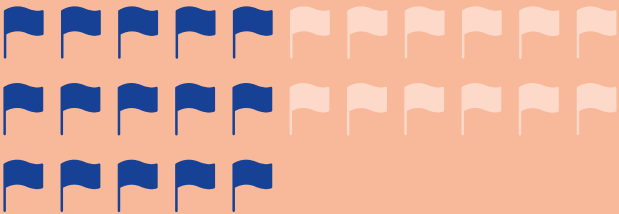




Le système de vote au Conseil

VOTE À LA MAJORITÉ QUALIFIÉE

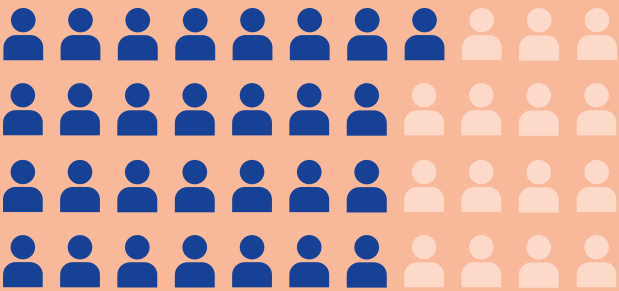
Modalité de vote par défaut — système de double majorité



55 %

des États membres

(72 % en cas de majorité
qualifiée renforcée)



représentant au moins:

65 %

de la population de l'UE

 = 10 millions de personnes

VOTE À L'UNANIMITÉ

Exemples:

- Élargissement de l'UE
- Politique étrangère
et de sécurité commune
- Fiscalité
- Cadre financier pluriannuel

VOTE À LA MAJORITÉ SIMPLE

Principalement pour les
décisions de procédure

2. Vote à l'unanimité

L'unanimité s'applique à un **nombre limité de domaines** considérés comme **sensibles** par les États membres. Dans de tels cas, chaque État membre a un droit de **veto**. Lors d'un vote à l'unanimité, une abstention ne fait pas obstacle à l'adoption d'une décision.

L'unanimité s'applique, par exemple:

- à la politique étrangère et de sécurité commune;
- à l'octroi de nouveaux droits aux citoyens et citoyennes de l'UE;
- à l'adhésion à l'UE;
- aux finances de l'UE (ressources propres et budget à long terme de l'UE — voir chapitre 10);
- à l'harmonisation de la fiscalité indirecte;
- à certaines mesures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, et de la protection sociale.

3. Vote à la majorité simple

La majorité simple s'applique principalement aux décisions de procédure. Tel est le cas, par exemple, pour le règlement intérieur du Conseil, l'organisation de son secrétariat général ou lorsqu'il demande à la Commission de mener des études.

En pareil cas, au moins quatorze États membres doivent exprimer un vote favorable.

À quel niveau le vote a-t-il lieu?

Le vote est un acte politique et juridique. Par conséquent, il s'exerce **uniquement au niveau des ministres réuni(e)s au sein du Conseil**.

Le Coreper ne se prononce pas sur les actes juridiques, mais les représentant(e)s permanent(e)s indiquent parfois à l'avance comment leurs ministres comptent voter au sein du Conseil. Ce «vote indicatif» permet à la présidence du Conseil de déterminer si une décision est prête à être adoptée.

Les groupes **ne votent pas**.

Les résultats des votes du Conseil sont systématiquement rendus **publics** lorsque le Conseil agit en tant que législateur.

Avec pour objectif le soutien le plus large des États membres

Le Conseil adopte habituellement des décisions sur la base d'un niveau de soutien le plus large possible. Même s'il semble qu'une décision peut être adoptée à la majorité qualifiée, les présidences et les États membres poursuivent généralement les discussions afin de trouver des compromis qui permettent de régler le plus de problèmes possible pour les États membres minoritaires.

09.

**Comment
l'Union
européenne
adopte-t-elle
la législation
(et pourquoi)?**



Le **Conseil et le Parlement européen** négocient et adoptent **conjointement** la législation de l'UE.

Cette «codécision» (du Conseil et du Parlement européen) est appelée **procédure législative ordinaire**. Il s'agit de la **procédure par défaut** utilisée pour l'adoption de la législation de l'UE.

Les **propositions** de nouvelles législations européennes émanent de la **Commission européenne**.

Qui négocie et adopte la législation européenne?

Les États membres sont convenus des modalités régissant l'adoption de la législation. Ils ont décidé que la Commission présenterait des propositions législatives et qu'ils négocieraient et adopteraient ces propositions, au **Conseil, conjointement avec le Parlement européen**.

Les États membres de l'UE ont également décidé, dans le cadre des traités, qu'ils créeraient une **Cour de justice européenne** indépendante pour se prononcer sur les différends concernant la législation de l'UE.

Les traités prévoient différents types de textes législatifs, généralement appelés, en langage juridique, «règlements» et «directives»:

- les **règlements** s'appliquent directement et immédiatement dans tous les États membres;
- les **directives** sont des textes législatifs que les gouvernements et parlements de chaque État membre doivent transposer dans leur droit national pour qu'elles puissent y prendre effet.

Comment les propositions deviennent-elles une législation de l'UE?

La proposition de la Commission est transmise au Conseil et au Parlement européen. Dans la plupart des cas, **le Conseil et le Parlement européen sont sur un pied d'égalité** dans la négociation et dans la prise de décision finale – c'est ce qui est appelé la «**procédure législative ordinaire**». Une institution (le Parlement européen) représente directement les citoyennes et citoyens de l'Union, tandis que l'autre (le Conseil) représente les gouvernements nationaux, composés en fonction des résultats des élections législatives dans chaque État membre.

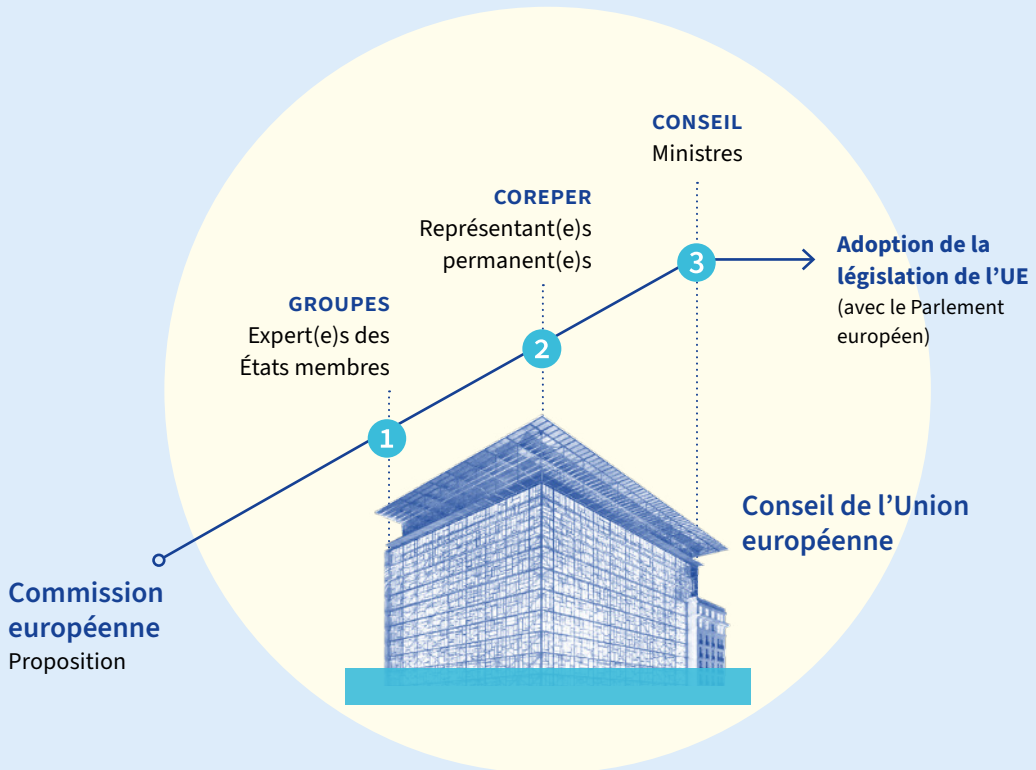
Il est rare que le Conseil et le Parlement européen aient la même attitude à l'égard d'une proposition de la Commission, étant donné qu'ils représentent des intérêts et des points de vue différents.



➤ Pour en savoir plus sur le processus décisionnel du Conseil de l'Union européenne, regardez cette animation vidéo.



Une proposition législative est examinée à trois niveaux au sein du Conseil



Le Conseil étudie la proposition à trois niveaux:

❶ Tout d'abord, celle-ci est examinée par des expert(e)s des États membres qui se réunissent au sein de **groupes**. Ces expert(e)s, qui reçoivent leurs instructions des ministres et représentant(e)s permanent(e)s dont ils et elles relèvent, procèdent à un examen approfondi de la proposition (voir chapitre 6).

❷ Ensuite, les représentant(e)s permanent(e)s, réuni(e)s au sein de leur comité (**Coreper**), examinent les questions que les groupes n'ont pas été en mesure de résoudre (voir chapitre 5).

❸ Enfin, la proposition est examinée par les ministres réuni(e)s au sein du **Conseil** concerné par le sujet en question — par exemple énergie, environnement, questions financières ou justice. Les ministres négocient pour régler les dernières questions en suspens ou adoptent formellement les accords auxquels sont parvenu(e)s les représentant(e)s permanent(e)s (voir chapitre 2).

Avant que le Conseil ne rencontre le Parlement européen pour négocier, il doit d'abord déterminer sa propre position — ce à quoi il est favorable ou opposé dans la proposition de la Commission. Les expert(e)s des groupes étudient les aspects techniques, financiers et juridiques, et font un rapport au Coreper. Le Conseil arrête alors sa position sur la proposition, c'est-à-dire son «**mandat**» pour la discussion avec le Parlement européen.

Suivant ses propres règles et pratiques, le Parlement européen adopte également son propre mandat pour négocier avec le Conseil.

À l'étape suivante, les représentant(e)s du Conseil et du Parlement européen se réunissent pour examiner et comparer leurs listes des points de la proposition auxquels ils et elles sont favorables ou opposés. Comme il s'agit de deux grandes institutions — le Conseil représentant 27 gouvernements nationaux et le Parlement européen comprenant plus de 705 député(e)s européen(ne)s —, elles nomment chacune des **négociateurs et négociatrices** pour les représenter.

Ceux-ci se rencontrent généralement de manière informelle, à Bruxelles ou à Strasbourg, pour s'exposer mutuellement le contenu de leur mandat. Pour le Conseil, la **présidence du Conseil** joue toujours le rôle de négociateur. Expliquer leurs

mandats respectifs permet également aux négociateurs et négociatrices du Conseil et du Parlement européen de rechercher des solutions aux points de désaccord.

Chaque négociateur ou négociatrice fait ensuite un compte rendu des points d'accord et de désaccord à son institution (le Conseil ou le Parlement européen). Pour faire avancer les discussions, chacune des deux parties doit recevoir un mandat révisé. La présidence du Conseil reçoit son mandat révisé du Coreper ou du Conseil. Après des semaines ou des mois de discussions et à la suite de la révision des positions tant du Conseil que du Parlement européen, les négociateurs et négociatrices s'entendent généralement sur un projet de texte de compromis.

Du côté du Conseil, ce projet est généralement revu par les représentant(e)s permanent(e)s au Coreper, qui reçoivent des instructions de leurs gouvernements quant à son acceptation ou non. Si l'issue est positive, le texte ainsi obtenu est mis en forme juridique et traduit dans toutes les langues de l'UE. Ce projet de texte juridique est ensuite soumis au vote lors d'une séance plénière du Parlement européen et d'une session du Conseil.

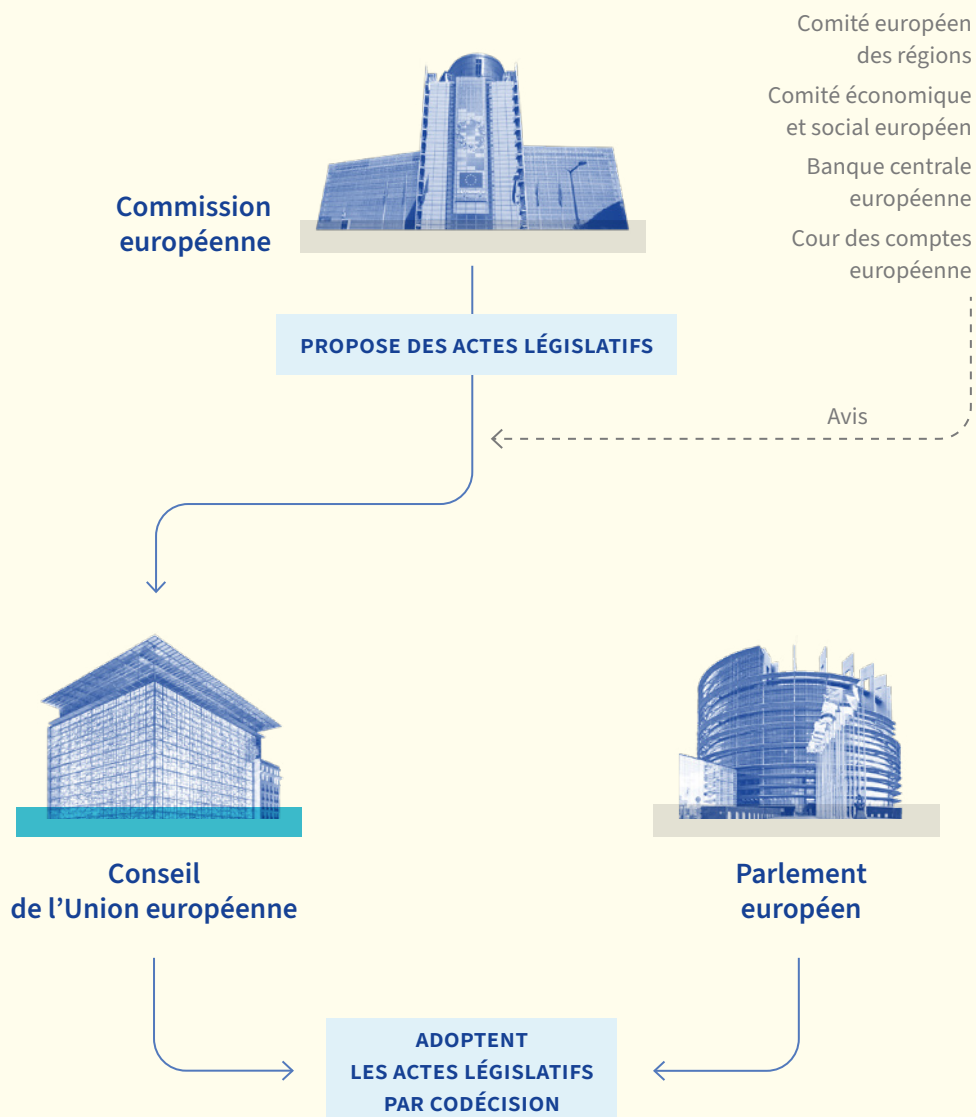
C'est ainsi qu'une proposition de la Commission devient une législation de l'UE, adoptée conjointement par le Conseil et le Parlement européen.



➤ Pour en savoir plus sur la manière dont les propositions entrent dans la législation de l'UE, regardez cette animation vidéo.

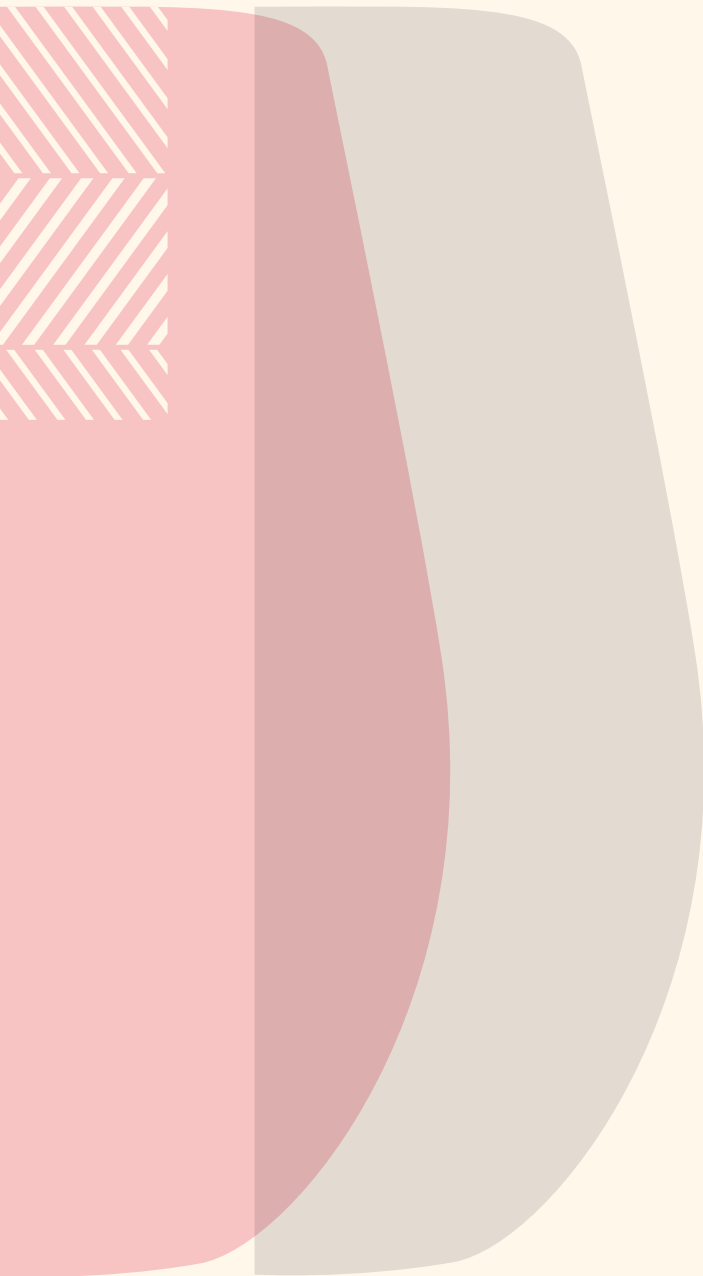


La procédure législative ordinaire de l'UE



10.

**Comment les
États membres
préparent-ils
et adoptent-ils le
budget de l'Union
européenne?**



Le cadre septennal de l'UE régissant son budget annuel est appelé «**cadre financier pluriannuel de l'UE**».

Le Conseil européen et le Conseil jouent un **rôle central** dans le processus d'établissement du budget de l'UE à long terme.

Le **budget annuel** de l'UE fixe l'ensemble des dépenses et recettes de l'UE pour une année.

Tout projet a besoin d'un budget. S'il s'agit d'un grand projet, il doit disposer non pas d'un simple budget annuel, mais d'un plan financier pluriannuel.

Qu'est-ce que le budget à long terme de l'UE?

L'UE s'est dotée d'un plan financier septennal, appelé cadre financier pluriannuel, qui s'étend actuellement de 2021 à 2027. L'objectif de ce plan est de fixer une limite financière globale pour les sept budgets annuels qui se succéderont durant cette période, puis d'orienter les fonds vers les priorités de l'UE. Le plan actuel limite à **1 074 milliards d'euros** le montant total des versements sur sept ans.

Les discussions relatives au plan financier sont tout aussi intenses que celles qui concernent les priorités de l'UE. Sans ce plan financier, l'UE ne peut concrétiser ses objectifs et priorités.

Le plan financier actuel a fait l'objet d'une proposition de la Commission au Conseil en 2018. Au sein du Conseil, les États membres ont examiné le plan aux trois niveaux habituels — les expert(e)s au sein de groupes, les représentant(e)s permanent(e)s au Coreper et les ministres au Conseil. Mais en

raison de l'importance stratégique du plan, les dirigeant(e)s des États membres, réuni(e)s au sein du **Conseil européen**, ont débattu et décidé des montants les plus élevés, notamment le montant global et les sous-montants pour les sept sections. Muni des orientations données par les dirigeant(e)s, le Conseil a ensuite adopté le plan.

La règle de vote pour le plan est l'**unanimité**: il ne peut être adopté que si tous les États membres donnent leur accord. Le Parlement européen doit également donner son approbation, ce qui signifie qu'une majorité de ses 705 député(e)s doit voter en faveur du plan.

En décembre 2020, après approbation du Parlement européen, le Conseil est parvenu à un accord sur un **budget à long terme de l'UE de 1 074 milliards d'euros pour la période 2021-2027**. Conjugué à l'**instrument de relance NextGenerationEU, doté d'un budget de 750 milliards d'euros** pour faire face à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, il permettra à l'UE de fournir un **financement sans précédent de 1,8 billion d'euros** au cours des prochaines années.



➤ Besoin d'un rappel sur le mode de fonctionnement? Regardez l'animation vidéo «Cadre financier pluriannuel».



Dépenses de l'UE pour la période 2021-2027



1 074,3 MILLIARDS d'euros

Cadre financier pluriannuel (CFP)

Le budget septennal de l'UE

750 MILLIARDS d'euros

NextGenerationEU

Mesures de relance après la COVID-19
concentrées sur les premières années

390 milliards d'euros de subventions

360 milliards d'euros en prêts

Capitaux levés sur les marchés financiers

➤ Pour un aperçu complet des données
chiffrées et ventilées, consultez l'infographie
«Budget 2021-2027 et plan de relance de l'UE».



Quelles sont les sources de revenus de l'UE?

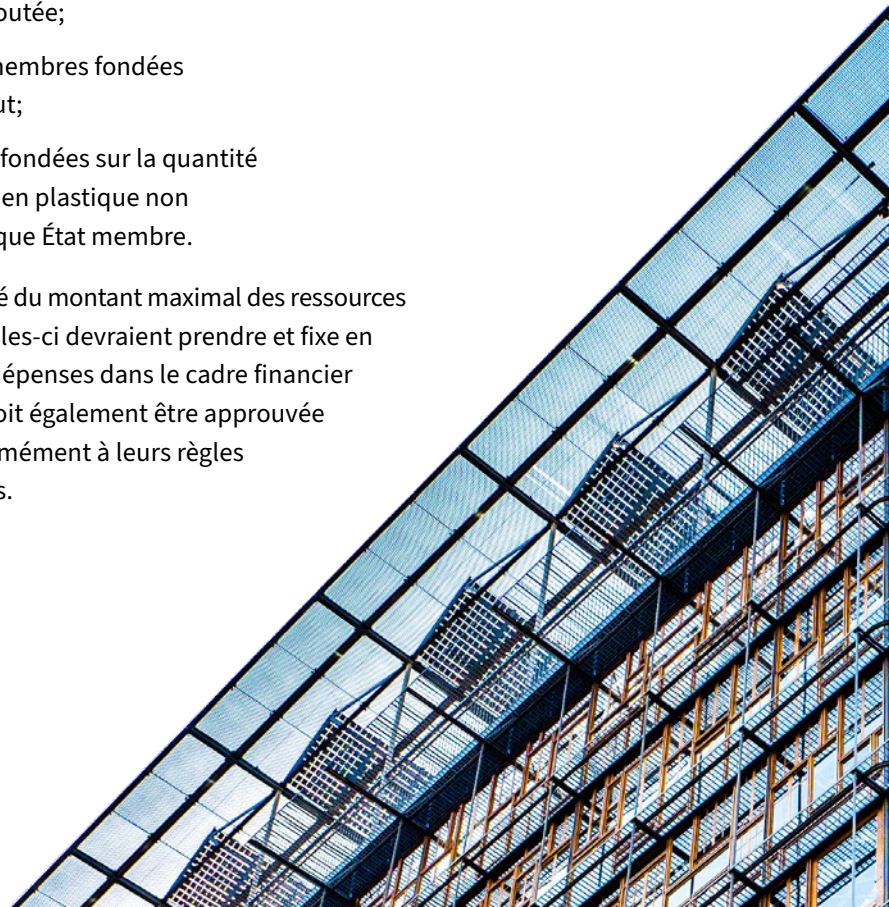
Les **dépenses** de l'UE sont financées par des recettes provenant de différentes sources:

- ressources propres;
- excédent de recettes de l'UE: montant restant après les paiements de l'année antérieure;
- autres sources: essentiellement des amendes imposées aux entreprises qui contreviennent à la législation de l'UE en matière de concurrence, remboursements et impôts sur les salaires des membres du personnel de l'UE.

Les **ressources propres** de l'UE constituent l'essentiel des recettes de l'UE. Elles se composent de:

- droits de douane;
- contributions des États membres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée;
- contributions des États membres fondées sur le revenu national brut;
- contributions nationales fondées sur la quantité de déchets d'emballages en plastique non recyclés générés par chaque État membre.

Le Conseil décide à l'unanimité du montant maximal des ressources propres et des formes que celles-ci devraient prendre et fixe en même temps les limites des dépenses dans le cadre financier pluriannuel. Cette décision doit également être approuvée par les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.



Qu'est-ce que le budget annuel de l'UE?

Le budget annuel de l'UE fixe l'ensemble des dépenses et recettes de l'UE pour une année. Chaque budget annuel traduit le plan septennal en actions pour l'année. La Commission élabore une proposition accompagnée d'un projet de budget. Le Conseil adopte une position sur le projet. Le Parlement européen présente des amendements à la position du Conseil. Le Conseil et le Parlement européen se réunissent alors pour négocier un compromis.

Dans chaque budget annuel de l'UE, les recettes et les dépenses doivent toujours être en équilibre.

S'adapter aux besoins de l'UE

Le budget de l'UE a toujours évolué parallèlement aux besoins de l'UE, en répondant aux changements politiques, sociaux et économiques. En allant au-delà des procédures et des titres du budget, on voit clairement comment les investissements collectifs des pays de l'UE ont entraîné des transformations au sein et en dehors de l'UE.

Le budget de l'UE a une incidence positive, directe ou indirecte, sur la vie des 447,7 millions de personnes qui vivent actuellement dans l'UE.

➤ Pour en savoir plus, parcourez notre histoire numérique «A blueprint for the future — The history and stories which explain how the long-term EU budget works for Europe» (en anglais uniquement).



11.

Relations extérieures



Les priorités de l'UE en matière de relations extérieures sont définies par le **Conseil européen**.

Le **Conseil des affaires étrangères** est responsable de l'action extérieure de l'Union. Il est présidé par le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Conseil des affaires étrangères statue à l'**unanimité** sur l'action extérieure de l'UE.

Sans préjudice des compétences du ou de la haut(e) représentant(e), le ou la **président(e) du Conseil européen** assure, à son niveau, la représentation de l'UE dans le domaine des affaires étrangères et de la politique de sécurité.

L'UE est un acteur majeur sur la scène internationale, tout comme des pays tels que les États-Unis et la Chine. Elle est l'un des principaux exportateurs et importateurs de biens et services.

L'UE et ses États membres sont également les plus grands donateurs d'aide au développement au monde et font partie des principaux donateurs d'aide humanitaire.

Ils encouragent la résolution pacifique des conflits, non seulement par les voies diplomatiques mais aussi en dépêchant des personnes et du matériel sur les zones de conflit afin de prévenir des affrontements ou de maintenir la paix.

Dans le domaine des relations extérieures, un des principes directeurs de l'UE consiste à promouvoir des relations pacifiques et harmonieuses entre les pays, que ce soit dans le cadre de grandes organisations telles que l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ou d'instances spécifiques telles que la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ou l'Association internationale du transport aérien (IATA).

L'action de l'UE est mue par ses valeurs et principes, au nombre desquels figurent le libre-échange et le commerce équitable, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que le développement durable.

Les relations extérieures sont un domaine très vaste qui englobe les affaires étrangères, la politique de sécurité, la politique en matière de défense, le commerce, le développement, l'élargissement et l'aide humanitaire. En vertu des traités, les États membres conservent une grande part de compétence nationale dans les relations extérieures. Mais dans certains domaines, tels que les échanges internationaux, la politique de l'UE est menée par la Commission et remplace la politique commerciale nationale. Dans beaucoup d'autres domaines, tels que l'aide au développement, l'objectif de l'UE est de combiner ses propres activités avec les politiques de ses États membres et de veiller au fonctionnement harmonieux de l'ensemble.

Les grandes priorités de l'UE en matière de relations extérieures sont définies par les dirigeant(e)s des États membres dans le cadre du Conseil européen. Les relations extérieures font régulièrement l'objet de discussions lors de sommets européens.

Quel est le rôle du ou de la président(e) du Conseil européen dans les affaires extérieures?

Le ou la président(e) du Conseil européen représente l'UE pour ce qui est de la politique étrangère et de sécurité. En fonction du sujet abordé, il ou elle travaille en étroite collaboration avec le ou la président(e) de la Commission et le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

↓ Rencontre entre Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN (à gauche), et Josep Borrell Fontelles, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (à droite), le 19 mai 2021.

Quel est le rôle du Conseil des affaires étrangères?

Le Conseil des affaires étrangères est chargé de l'action extérieure de l'UE, qui englobe la politique étrangère, la défense et la sécurité, le commerce, la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Il se compose des ministres des affaires étrangères de tous les États membres de l'UE. En fonction de l'ordre du jour, les sessions du Conseil des affaires étrangères rassemblent généralement:

- les ministres de la défense (politique de sécurité et de défense commune);
- les ministres chargés du développement (coopération au développement);
- les ministres du commerce (politique commerciale commune).



Le ou la haut(e) représentant(e) préside toutes les sessions du Conseil des affaires étrangères, à l'exception du Conseil des affaires étrangères réunissant les ministres du commerce, qui est présidé par le ou la représentant(e) de l'État membre assurant la présidence du Conseil.

En outre, le ou la haut(e) représentant(e) est à la tête du service diplomatique de l'UE, le **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)**, dont le siège est à Bruxelles, à proximité du Conseil comme de la Commission. Le SEAE possède par ailleurs un réseau d'environ 140 délégations de l'UE dans le monde entier.

Dans ce domaine, les propositions de décisions du Conseil sont présentées par le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en sa qualité de président(e) du Conseil des affaires étrangères. Elles sont ensuite examinées, modifiées et approuvées par les ministres des affaires étrangères des États membres.

Accords internationaux

Le Conseil des affaires étrangères mène les négociations et valide les accords internationaux conclus par l'UE, que ce soit avec des pays tiers ou avec des instances internationales.

Bon nombre de ces accords portent sur le commerce — l'UE a passé des **accords commerciaux** avec environ 70 pays et régions partout dans le monde. Le Conseil donne mandat à la Commission, qui négocie pour l'ensemble de l'UE.

Au terme des négociations, le Conseil vote en vue de signer et de conclure l'accord. La plupart des accords internationaux requièrent l'approbation du Parlement européen.

Missions et opérations de l'UE

Le Conseil des affaires étrangères peut également décider de lancer des opérations sur le terrain dans différentes régions du monde. Depuis 2003, l'UE a lancé plus de 30 missions civiles et militaires. Ces opérations peuvent être conduites à des fins de maintien de la paix, de prévention des conflits, d'observation, de formation dans l'armée et la police, de promotion de l'état de droit, de prévention de la piraterie et de la traite des êtres humains ou afin de soutenir les embargos sur les armes décidés par les Nations unies.

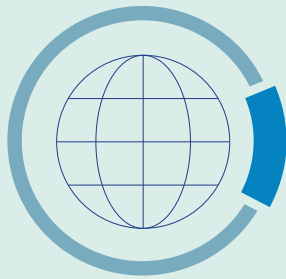
L'UE en tant que telle ne disposant pas de forces militaires ou de police ni d'une dotation budgétaire permanente pour ce type d'opérations, un budget spécial est approuvé par le Conseil des affaires étrangères pour chaque opération.



➤ Service européen pour
l'action extérieure.

Le rôle de l'UE dans le commerce mondial

Leader mondial du commerce de biens et de services



17 %

la part de l'UE
dans le commerce
mondial des biens
et des services

Valeur en 2022

**plus de 8 000 milliards
d'euros**



Biens

**5 590 milliards
d'euros**

+ 60 % en 10 ans

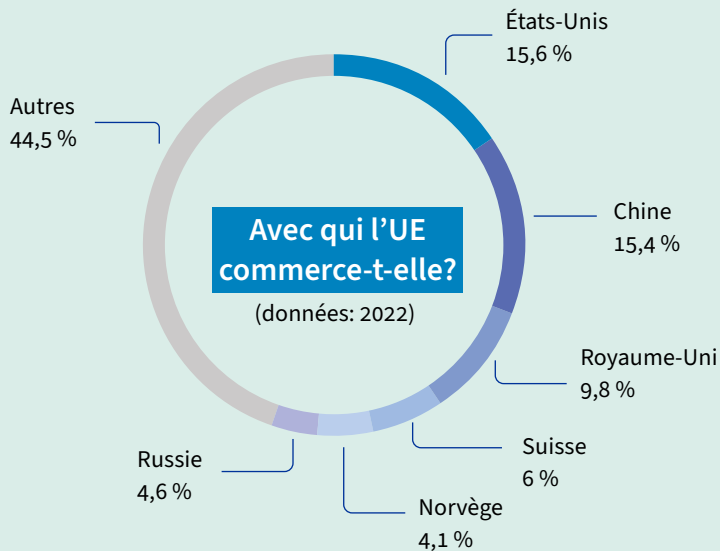


Services

**2 430 milliards
d'euros**

+ 103 % en 10 ans

Premier partenaire commercial de 54 pays



**Le deuxième
plus gros
exportateur**



**Le deuxième
plus gros
importateur**



➤ Infographie: le rôle de l'UE dans
le commerce mondial.



↑ Le bâtiment Europa illuminé aux couleurs de l'Ukraine à l'occasion de la Journée de l'Europe, le 9 mai 2022.

Comment et quand l'UE adopte-t-elle des sanctions et des mesures restrictives?

Les sanctions sont des mesures préventives qui permettent à l'UE de réagir rapidement face à des problèmes et évolutions politiques extérieures à l'UE qui vont à l'encontre de ses objectifs et valeurs. Les mesures restrictives sont définies dans les décisions du Conseil en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La proposition est faite par le ou la haut(e) représentant(e) de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Par exemple, à la suite de l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie le 24 février 2022, le Conseil a adopté une série de sanctions à l'encontre de la Russie, notamment des sanctions individuelles, des sanctions économiques, des restrictions imposées aux médias et des mesures diplomatiques.



➤ Consultez l'infographie sur les sanctions de l'UE en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Participation aux Nations unies

Au fil des années, l'UE a établi une relation solide avec les Nations unies.

Chaque année, le Conseil adopte les priorités de l'UE aux Nations unies et à l'Assemblée générale des Nations unies, en tenant compte du programme des Nations unies et des questions internationales. Les priorités adoptées en juillet 2023, par exemple, ont souligné que le **multilatéralisme** est un principe fondamental de l'UE et qu'il demeure le moyen le plus efficace de régir les relations mondiales au bénéfice de tous.

Depuis 2011, le ou la président(e) du Conseil européen s'exprime devant l'Assemblée générale des Nations unies au nom de l'UE.

La séparation entre relations extérieures et politique intérieure n'est pas toujours bien nette. C'est le cas notamment en ce qui concerne le terrorisme, l'énergie et les migrations. Les dirigeant(e)s, réuni(e)s au sein du Conseil européen, conservent une vue d'ensemble et donnent une orientation stratégique concernant toutes ces questions; celle-ci est ensuite arrêtée au niveau du Conseil de l'Union européenne.

→ Le président Charles Michel s'exprime devant l'Assemblée générale des Nations unies au nom de l'Union européenne le 23 septembre 2022.



Comment suivre les travaux du Conseil et du Conseil européen



SUR LES MÉDIAS SOCIAUX



Twitter/X

Accédez aux dernières nouvelles en temps réel et interagissez. Vous pouvez aussi trouver des fils Twitter/X spécialisés destinés aux professionnel(le)s des médias.

@EUCouncil

Dernières nouvelles du Conseil

@EUCouncilPress

Voir le canal des dernières actualités

@EUCouncilTVNews

Voir TV Newsroom pour le contenu audiovisuel

@eucopresident

Suivre le président du Conseil européen



YouTube

Trouvez les dernières vidéos du Conseil et du président du Conseil européen sur leurs chaînes YouTube, y compris des entretiens et des vidéos des coulisses.

eucouncil

Regarder les dernières vidéos du Conseil

europancouncilpresident

S'abonner au compte du président du Conseil européen

eurozonevideos

Trouver les vidéos les plus récentes sur la zone euro



Facebook

«Aimez» le Conseil sur Facebook pour obtenir des mises à jour quotidiennes sur l'actualité du Conseil, y compris des photos et des vidéos des coulisses.

eucouncil

«Aimer» le Conseil sur Facebook

CharlesMichel

S'informer sur les activités du président du Conseil européen



Instagram

Consultez la page Instagram pour voir les coulisses du Conseil et du Conseil européen.

@eucouncil

Suivre le Conseil sur Instagram

@CharlesMichel

Suivre le président du Conseil européen



LinkedIn

Découvrez les offres d'emploi et suivez les dernières informations sur la page LinkedIn du Conseil.

eucouncil

Suivre le Conseil sur LinkedIn

SUR LE SITE WEB DU CONSEIL



Ce que vous pouvez trouver sur le site web du Conseil: (www.consilium.europa.eu):

- les dernières nouvelles du Conseil et du Conseil européen,
- des retransmissions en direct sur internet des sessions publiques,
- des communiqués de presse,
- des infographies et des animations en ligne,
- des informations générales concernant les politiques et les méthodes de travail,
- les ordres du jour et les résultats des réunions,
- des photos,
- des vidéos.

Abonnez-vous pour recevoir des informations. Vous pouvez choisir de recevoir des alertes concernant par exemple les réunions, les informations destinées aux médias ou les offres d'emploi et de stage.

Registre public. La plupart des documents officiels utilisés dans le cadre d'une négociation (demande d'accès nécessaire pour certains documents), les ordres du jour de toutes les réunions aux trois niveaux du Conseil.

SITE WEB DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Le pays exerçant la présidence du Conseil de l'UE dispose également d'un site web spécifique, dont l'adresse est disponible sur la page web suivante:



➤ La présidence du Conseil de l'UE.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir une vue d'ensemble sur une législation de l'UE en cours d'examen, consultez les sites web de la Commission européenne (qui propose la législation de l'UE) et du Parlement européen (colégislateur avec le Conseil pour la plupart des actes législatifs):

<https://ec.europa.eu/>

<https://www.europarl.europa.eu/>



Домът на държавите *членки* *La casa de los Estados miembros* Dům členských států **MEDLEMSSTATERNES**
HUS *Das Haus der Mitgliedstaaten* **LIIKMESRIIKIDE**
MAJA *To σπίτι των κρατών* **μελών** THE HOUSE OF THE
MEMBER STATES *La maison des États* **membres** **Teach**
na mBallstát *Dom država članica* *La casa degli Stati membri*
Dalībvalstu nams *Valstybių narių namai* *A TAGÁLLAMOK*
HÁZA **Dar l-Istati Membri** *Het huis van de lidstaten* **DOM**
PAŃSTW CZŁONKOWSKICH *A casa dos Estados-Membros*
CASA **STATELOR** **MEMBRE** *Dom členských štátov* **Hiša držav**
članic **JÄSENMAIDEN TALO** *Medlemsländernas hus*

Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles • Brussel
Belgique • België
Tel. +32 (0)2 281 61 11

—
www.consilium.europa.eu

—
[!\[\]\(27ee74aed9c624e0a58978ac7c1e6560_img.jpg\)](#) [!\[\]\(98c31d4707aa55781819e969c891178c_img.jpg\)](#) [!\[\]\(78bc8f8a1c1ed0afa096ef8ddcbf83c9_img.jpg\)](#) [!\[\]\(1c864c69bd3c7ab26429e9679849af64_img.jpg\)](#) /eucouncil